

SFCR

Solvency and Financial Condition Report

Exercice 2016

NATIXIS LIFE

Société anonyme

R.C.S Luxembourg B60633

51, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

SYNTHESE

Ce rapport narratif sur le système de gouvernance est le premier dans le cadre de Solvabilité II (SII). Il a pour but de garantir la bonne information du public et du superviseur sur différentes données relatives à Natixis Life et notamment sur son système de gouvernance.

Natixis Life a tout mis en œuvre afin de donner une vision transparente et synthétique de ses activités, son système de gouvernance, son profil de risque, ses niveaux de solvabilité réglementaire et enfin sur la gestion de son capital.

Natixis Life exerce l'activité d'assurance de personnes. Sa taille humaine lui confère flexibilité et dynamisme. Son appartenance à un grand groupe (le Groupe BPCE) lui apporte par ailleurs solidité et stabilité.

Natixis Life est dirigée par un conseil d'administration. Ce dernier détermine l'orientation stratégique de la compagnie et nomme le directeur général, dirigeant effectif de celle-ci. Du point de vue de l'organisation et du fonctionnement de la gouvernance, Natixis Life profite de l'expertise du Groupe avec de nombreuses interactions métiers, à tous les niveaux hiérarchiques. Dans ce contexte, la structure organisationnelle offre aux fonctions clefs leur indépendance.

La compétence des dirigeants et des fonctions clefs de la compagnie sont évaluées à partir des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle. L'honorabilité est évaluée par la réputation, l'absence de condamnations et le respect des règlements de la compagnie.

Chez Natixis Life, chaque salarié est impliqué à son échelle dans le système de gestion des risques. Il représente le premier niveau de contrôle. La fonction de gestion des risques a une approche plus globale et fonctionnelle, permettant d'apporter une vision risque dans les procédures de décisions journalières et stratégiques. Le système de gestion des risques est en charge de l'évaluation et de l'adéquation du risque avec les prises de décisions stratégiques.

Le contrôle interne fait partie intégrante du système de surveillance des risques. La fonction de vérification de la conformité est garant du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et assure la bonne coordination du contrôles permanents dit de second niveau. L'audit interne vient compléter les systèmes de gestion des risques et représente le troisième niveau de contrôle. En parallèle, la fonction actuarielle intègre parfaitement le dispositif global de gestion des risques en améliorant les systèmes et en interagissant avec les autres fonctions clés.

Natixis Life a également mis en place une politique de sous-traitance qui lui permet de s'assurer de la maîtrise des risques sur les activités sous-traitées.

Par ailleurs, malgré un marché concurrentiel et un environnement de taux bas, Natixis Life maintient un bon niveau de rentabilité et un bilan solide. Les marges réalisées, exprimées via le produit net bancaire (PNB¹) représentent 19 M€ en 2016.

Les investissements sur le Fonds en euros² ainsi que sur les fonds propres sont réalisés avec prudence et atteignent un bon niveau de performance tout en garantissant la liquidité et la sécurité des investissements.

Natixis Life maîtrise le niveau de ses frais généraux par rapport à ses marges dégagées. Le coefficient d'exploitation³ diminue significativement de 6,36 points en 2016, ce qui entraîne un gain de productivité.

Pour chaque risque, Natixis Life évalue son exposition, par la mise en place des dispositifs de surveillance et utilise des techniques d'atténuation. Les indicateurs de suivi sont revus de manière régulière et prospective.

Natixis Life est plus sensible au risque de souscription et de marché représentant environ 75% de la charge en capital réglementaire. Le risque de souscription est étroitement lié aux frais généraux et aux rachats.

Natixis Life recherche des gains de productivité afin de limiter l'importance du risque de souscription. Le risque de rachat est maîtrisé via la gestion du risque de marché. Le risque de marché est issu de la volatilité des placements et instruments financier. Le risque de taux est le risque majeur dans les sous-jacent du risque de marché par rapport au portefeuille Fonds en euros et fonds propres. Sur celui-ci, Natixis Life effectue des placements diversifiés et de bonne qualité. Par ailleurs, le Fonds en euros dispose d'une très bonne couverture.

La valorisation des actifs et des passifs est réalisée de manière à avoir la meilleure estimation⁴ possible de la situation de la Compagnie.

Enfin, les niveaux de couverture en termes de solvabilité, sous la nouvelle réglementation SII, sont très confortables. Natixis Life dispose de fonds propres de 170 M€, de bonne qualité, et couvrant très largement le capital requis, estimé à hauteur de 56 M€ au 31 décembre 2016. En effet, le ratio de solvabilité, rapport entre les fonds propres et la charge en capital réglementaire atteint 305%.

SOMMAIRE

PARTIE A : ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	4
1. PRESENTATION GENERALE.....	5
2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION	6
3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	7
4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES.....	8
PARTIE B : SYSTÈME DE GOUVERNANCE	9
1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	10
2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET HONORABILITE	15
3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE.....	18
4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	22
5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	26
6. FONCTION ACTUARIELLE.....	29
7. SOUS-TRAITANCE	29
PARTIE C : PROFIL DE RISQUE	31
1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	32
2. RISQUE DE MARCHE.....	33
3. RISQUE DE CREDIT	35
4. RISQUE DE LIQUIDITE	37
5. RISQUE OPERATIONNEL.....	38
6. RISQUE STRATEGIQUE.....	40
PARTIE D : VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	41
1. ACTIFS.....	42
2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	45
3. AUTRES PASSIFS.....	49
PARTIE E : GESTION DU CAPITAL	51
1. FONDS PROPRES	52
2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	56
VALIDATION	58
ANNEXES	59
1. ANNEXE 1 : ETATS DISCLOSURE	60
2. ANNEXE 2 : LEXIQUE	68

PARTIE A

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



1. PRESENTATION GENERALE

Natixis Life est une compagnie d'assurance vie et de capitalisation de droit luxembourgeois créée en 1997.

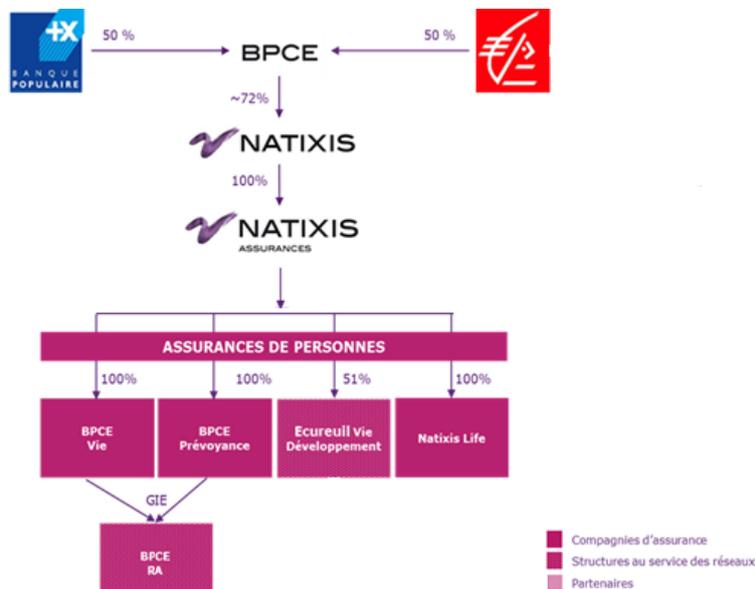
Natixis Life s'est installée et développée au Luxembourg à la fin des années 90 suite aux accords de Maastricht, plus particulièrement grâce aux dispositions de la libre prestation de services et de liberté d'établissement.

Natixis Life est une filiale détenue à 100% par Natixis Assurances, elle-même filiale détenue à 100% par Natixis. Elle allie deux qualités indéniables :

- sa taille humaine qui permet d'en faire une compagnie dynamique et flexible ;
- son appartenance à un grand groupe qui lui assure une certaine renommée, une solidité financière et un réseau de distribution stable.

1.1.1. Natixis Life dans le réseau BPCE

Au 31 décembre 2016, l'organigramme du groupe est le suivant :



1.1.2. Activité

Natixis Life commercialise et gère des contrats d'assurance vie et de capitalisation destinées à la clientèle patrimoniale et fortunée. Il s'agit de contrats multi-supports et qui peuvent être investis aussi bien sur le Fonds en euros que sur des fonds d'investissements en unités de compte⁵.

Les assurances avec participation aux bénéfices sur le Fonds en euros et les assurances en unités de compte sont deux lignes d'activités faisant l'objet d'un calcul sous Solvabilité II.

Ces contrats sont distribués par les réseaux du Groupe, notamment les Banques Populaires et Banque Privée 1818 (BP1818), ainsi que par des réseaux de distribution externes à celui-ci.

Natixis Life commercialise principalement ses produits sur le marché français.

1.1.3. Détenteurs de participations qualifiées

L'unique actionnaire de Natixis Life est Natixis Assurances Société Anonyme, 313 243 800 RCS Paris, dont le siège social est sis au 30 avenue Pierre-Mendès-France à Paris, 13^{ème} arrondissement.

1.1.4. Entreprises liées et succursales

Natixis Life dispose d'une succursale française : Natixis Life France, 438 123 754 RCS Paris, dont les bureaux sont situés 4 rue des Pirogues de Bercy à Paris, 12^{ème} arrondissement.

1.1.5. Autorités de contrôle et auditeurs externes

En tant que compagnie d'assurance, les activités et la situation financière de Natixis Life sont contrôlées par le Commissariat aux Assurances (CAA⁶) : 7, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Les comptes statutaires de Natixis Life sont audités et certifiés par Mazars Luxembourg – Réviseurs d'entreprise. Société Anonyme – RCS Luxembourg B 159962 : 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg

2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

2.1. Définition des résultats des activités de souscription de Natixis Life

L'exploitation de l'activité sur une période donnée se mesure par le produit net bancaire (PNB) dans la suite du présent document. Le PNB est déterminé par les marges réalisées. Il est utilisé pour la présentation des résultats.

Il est calculé par addition des éléments suivants :

- Marges sur acquisition : il s'agit des frais d'entrée prélevés au souscripteur lors des versements sur les contrats, nets des commissions reversées aux distributeurs ;
- Marges sur encours (euros et unités de compte) : il s'agit des frais de gestion prélevés sur l'encours des contrats souscrits, nets des commissions reversées aux distributeurs ;
- Marge financière : il s'agit des revenus nets de la compagnie issus des investissements de ses fonds propres ;
- Autres éléments : autres produits et charges non alloués aux catégories ci-dessus.

2.2. Performance des activités de souscription de Natixis Life

Le PNB agrégé se décompose par entité en 2015 et 2016 comme suit :

PNB en K€	2015	2016
Natixis Life	15.189	18.956
Entité au Luxembourg	9.432	14.291
Succursale Française	5.757	4.665

Le PNB de Natixis Life atteint 18.956 K€ au 31 décembre 2016, soit une progression de 24,8% (+3.767 K€ en un an), pour un encours géré de 5.486 M€ :

- La marge sur encours est en progression sur 2016 et reflète l'évolution de nos encours globaux (+10,4% sur un an).
- La marge dégagée des investissements propres est en ligne avec la marge réalisée en 2015 (+5,9% sur un an).

Natixis Life améliore sa rentabilité et renforce ses éléments de bilan.

3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

3.1. Définition des agrégats⁷

Le résultat des investissements représentatifs des engagements du fonds en euros et des fonds propres sur l'année de référence, ventilé par principales catégories d'actifs, se présente en trois agrégats : la rémunération des actifs⁸, les plus ou moins-values réalisées (PMV⁹) et les plus ou moins-values latentes (PMVL¹⁰).

3.2. Performance des investissements sur la période

Le résultat des investissements est représenté par les catégories d'actifs CIC¹¹. L'allocation 2016 s'est inscrite dans un environnement de taux d'intérêt bas et de marchés actions extrêmement volatiles.

3.2.1. Performance du Fonds en euros

Ci-dessous les résultats des investissements du Fonds en euros sur le période 2016 :

	Catégorie d'actifs				Total
	Obligations d'État	Obligations de sociétés	Fonds d'investissement	Titres structurés	
Intérêts	44.283.096	37.051.492	-	1.543.894	82.878.482
Dividendes	-	-	1.738.336	-	1.738.336
Coupons courus non échus	-656.563	501.503	-	281.702	126.642
Plus ou moins-values réalisées	-765.266	105.202	-192.342	232.200	-620.205
Plus ou moins-values latentes	9.311.427	21.819.844	3.787.210	-2.827.766	32.090.714
Résultat des investissements	52.172.694	59.478.041	5.333.205	-769.971	116.213.970

3.2.2. Performance des fonds propres Natixis Life au Luxembourg

Ci-dessous les résultats des investissements des fonds propres Luxembourgeois sur le période 2016 :

	Catégorie d'actifs (en €)					Total
	Obligations d'État	Obligations de sociétés	Actions	Fonds d'investissement	Crédits hypo. et prêts	
Intérêts	1.067.630	2.043.952	-	-	490.383	3.601.965
Dividendes	-	-	20.390	117.096	-	137.486
Coupons courus non échus	-11.653	25.591	-	-	-	13.938
Plus ou moins-values réalisées	-56.235	-79.092	-8.672	5.197	-	-138.803
Plus ou moins-values latentes	-458.496	1.582.772	33.560	48.522	-	1.206.359
Résultat des investissements	541.246	3.573.223	45.279	170.815	490.383	4.820.946

3.2.3. Performance des fonds propres Natixis Life en France

Ci-dessous les résultats des investissements des fonds propres de la succursale en France sur le période 2016 :

	Catégorie d'actifs (en €)				Total
	Obligations d'État	Obligations de sociétés	Fonds d'investissement	Crédits hypo. et prêts	
Intérêts	66.400	618.410	-	141.800	826.610
Dividendes	-	-	-	-	0
Coupons courus non échus	-4.313	-40.046	-	-	-44.359
Plus ou moins-values réalisées	-5.083	-5.988	-439	-	-11.510
Plus ou moins-values latentes	-28.085	134.566	-11.878	-	94.603
Résultat des investissements	28.919	706.943	-12.317	141.800	865.344

3.3. Investissements dans des titrisations

Natixis Life n'a pas réalisé d'investissements dans des titrisations.

4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Le niveau des frais généraux fait l'objet d'une attention particulière. Le montant des frais généraux de Natixis Life au 31 décembre 2016 est de 10.929 K€, soit une augmentation de +12,4% par rapport à 2015. Cette progression est en cohérence avec la hausse de l'activité au cours de l'exercice 2016 et l'ambition de Natixis Life de maximiser la qualité de service.

Le coefficient d'exploitation (Frais généraux/PNB) passe de 64% au 31 décembre 2015 à 57,7% au 31 décembre 2016 soit une amélioration de 6,4 points, qui reflète la maîtrise des coûts.

Les postes de frais généraux les plus importants sont les frais de personnel et les charges informatiques.

PARTIE B

SYSTÈME DE GOUVERNANCE



1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1.1. Organisation et fonctionnement du système de gouvernance de Natixis Life : organes de gouvernance

Le système de gouvernance se compose des organes de gouvernance, de comités spécialisés et des fonctions clés.

Organes d'administration et de direction

La direction générale est assumée, sous le contrôle du conseil d'administration, par un administrateur délégué nommé par l'assemblée générale.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs dont un président. Le conseil d'administration se réunit au minimum tous les semestres.

Il détermine les orientations stratégiques de l'activité de la compagnie et veille à leur mise en œuvre. Il se prononce sur tous sujets touchant à la stratégie et à la marche de la compagnie, est régulièrement tenu informé de l'évolution de l'activité, arrête les comptes et valide le budget.

Il approuve la politique en matière d'instruments financiers, la politique de réassurance et la distribution du résultat. Le conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au 15 novembre 2016, la gouvernance est réalisée autour du conseil d'administration dont la composition est la suivante :

CHRISTOPHE LE PAPE	Président du conseil, nommé le 1 ^{er} novembre 2016
FREDERIC LIPKA	Administrateur délégué et directeur général, nommé, lors de l'assemblée générale ordinaire du 1 ^{er} avril 2016, avec prise d'effet au 1 ^{er} juillet 2016
GAËL BUARD	Administrateur et fonction audit interne, nommé le 1 ^{er} octobre 2016
VERONIQUE NECKER	Administrateur

Direction générale

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration.

Le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour définir et mettre en œuvre la stratégie de la compagnie dans la limite de l'appétence aux risques déterminée par le conseil. Il est le dirigeant effectif de la compagnie.

Frédéric Lipka a été nommé directeur général en date du 1^{er} juillet 2016 et ce pour une durée illimitée.

Comité de direction

Le comité de direction (CODIR) est l'organe exécutif de Natixis Life.

La promotion ou l'attribution d'une fonction au sein de Natixis Life se fait intuitu personae par le directeur général.

Ses missions sont :

- d'établir l'orientation de la stratégie ;
- d'organiser et faire fonctionner efficacement les directions et départements ;
- d'anticiper les adaptations en adéquation avec les évolutions de l'environnement ;

- de mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise ;
- de définir les axes d'amélioration et de développement de la société ;
- de diffuser des informations sur les décisions prises aux services et aux salariés sous son autorité.

Les personnes suivantes sont membre du CODIR :

- le directeur général de Natixis Life ;
- le mandataire général de la succursale française de Natixis Life ;
- les directeurs de Natixis Life ;
- la responsable des Ressources Humaines de Natixis Life.

Le comité de direction se réunit au minimum 12 fois par an et sur demande du directeur général.

Comités spécialisés

Comité des risques

Le comité des risques définit le cadre global de gestion des risques et pilote l'ensemble des risques de la compagnie. La fonction gestion des risques est responsable de son instruction et de sa coordination.

Le comité se réunit trimestriellement. Il se compose des membres du CODIR ainsi que de la fonction gestion des risques de Natixis Life, de son suppléant, d'un représentant de la fonction gestion des risques de Natixis Assurances et de la fonction actuarielle. Sur invitation, toute personne peut être conviée.

Ses principales missions sont :

- de suivre l'évolution du profil de risque ;
- de suivre les ratios de couverture réglementaires et validation ORSA¹² ;
- de valider la charte de gestion des risques ;
- de revoir les politiques de risques métiers ;
- de suivre les décisions et actions des instances de gouvernance déléguées ;
- de suivre l'allocation stratégique d'actif et de PMT¹³ de gestion du capital ;
- de suivre le programme de réassurance ;
- de revoir les conclusions du rapport actuariel ;
- de valider la stratégie des risques en lien avec l'appétence au risque.

Comité des risques opérationnels

Le comité des risques opérationnels de Natixis Life définit le cadre global de gestion des risques et pilote l'ensemble des risques opérationnels de la compagnie. La fonction gestion des risques est responsable de son instruction et de sa coordination.

Le comité se réunit trimestriellement et se compose de :

- du directeur général de Natixis Life ;
- du mandataire général de la succursale française de Natixis Life ;
- de la fonction gestion des risques ;
- du correspondant référent RO de Natixis Life ;
- des Relais RO et
- du MRO de Natixis Assurances/assurances de personnes.

Sur invitation, le responsable du PCA peut également être convié au comité.

Ses principales missions sont :

- de déployer la norme RO de Natixis au sein de Natixis Life ;
- de revoir les risques opérationnels en cours ;
- de suivre les incidents majeurs ;
- de mettre en place et le suivi des plans d'actions RO ;

- d'analyser les défaillances et d'adapter annuellement la cartographie ;
- de suivre les contentieux ;
- de valider les tests du PCA et les scénarii d'activation de la cellule de crise.

Comité opérationnel modèle¹⁴ de Natixis Life

Ce comité a été mis en place au sein de Natixis Life afin de définir une instance de validation pour toutes données et hypothèses relatives au modèle mis en place par le métier assurances de personnes. La fonction gestion des risques, la fonction actuarielle et la direction technique/actuariat se réunissent à chaque date d'arrêté afin de valider les éléments.

Comités du métier assurances de personnes de Natixis Assurances

Comité exécutif (COMEX)

Le comité exécutif du métier assurance de personnes se réunit chaque semaine. Le directeur général de Natixis Life y participe.

Le périmètre d'activité du COMEX est le suivant :

- déclinaison des orientations fixées par le comité du métier assurances de personnes (CDMAP) ;
- pilotage des plans d'actions et des résultats des directions ;
- élaboration et actualisation des processus transversaux multi-directions ;
- pilotage des budgets alloués.

Comité ALM¹⁵

Le comité ALM définit l'allocation stratégique sur les grandes classes de risques inhérentes à l'activité des compagnies du périmètre en fonction des objectifs. Il définit également la politique de couverture des risques financiers :

- intervenant Natixis Life : fonction gestion des risques et direction comptable ;
- rôle de Natixis Life : validation de la politique ALM et suivi des risques.

Comité opérationnel modèle de Natixis Assurances

- intervenant Natixis Life : direction technique/actuariat ;
- rôle de Natixis Life : description des évolutions du modèle pour les éléments impactant l'activité de Natixis Life.

Comité décisionnel modèle

- Intervenant Natixis Life : fonction gestion des risques ;
- Rôle de Natixis Life : validation des choix sur l'évolution du modèle pour les éléments impactant l'activité de Natixis Life, tout particulièrement pour les résultats.

Fonctions clés

La structure de gouvernance au sein de Natixis Life se complète par la désignation de «fonctions clés» définies par la directive¹⁶Solvabilité II comme des «capacités administratives à remplir certaines tâches de gouvernance».

Natixis Life a fait le choix de recourir aux quatre fonctions clés prévues par la directive, à savoir :

- la fonction gestion des risques ;
- la fonction vérification de la conformité ;

- la fonction audit interne ;
- la fonction actuarielle.

Les fonctions clés sont soumises aux principes :

- de lien direct : elles disposent donc d'un accès direct pour rapporter au conseil d'administration ;
- de rang : elles ont une autorité suffisante et un droit d'accès à toute information nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités ;
- de liberté d'influences et d'indépendance ;
- ainsi qu'aux critères de compétences et d'honorabilité.

Aucune fonction clé ne fait l'objet d'un processus d'externalisation.

Chaque fonction clé fournit au directeur général un état d'avancement des actions sur les situations qui ont été détectées. Tous ces éléments sont par ailleurs transmis et commentés lors des conseils d'administration.

Les responsabilités liées aux fonctions clé sont détaillées dans des politiques spécifiques revues annuellement et approuvées par le conseil d'administration.

Modalités de nomination / attribution de la fonction

Il est essentiel de trouver la bonne adéquation entre la fonction et la personne qui l'occupe afin de garantir l'intégrité et le bon fonctionnement de la compagnie. Il faut veiller à ce que ces personnes disposent de compétence et de l'honorabilité professionnelle requises pour leur fonction.

Les fonctions clés sont représentées par un membre désigné par le directeur général et sont notifiées au CAA.

Pour répondre à ce besoin, Natixis Life a rédigé une politique de compétence et d'honorabilité. Cette politique détermine les critères à prendre en considération pour déterminer la bonne adéquation à la fonction, durant tout l'exercice de celle-ci.

Fonction de gestion des risques

La fonction gestion des risques met en œuvre le système de gestion des risques. Elle est incarnée par le directeur d'exploitation.

Afin de mener sa mission, la fonction gestion des risques s'appuie sur plusieurs acteurs :

- la direction générale ;
- la fonction actuarielle ;
- la direction technique/actuariat ;
- la direction juridique/fiscale ;
- la direction comptable ;
- la direction contrôles ;
- les relais risques opérationnels.

La fonction gestion des risques s'assure de la diffusion d'une culture du risque dans la compagnie, veille à l'adéquation du profil de risque entre les risques réels et acceptés par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle, et s'assure de la communication de ces risques.

La fonction gestion des risques est également responsable de la gouvernance et de l'utilisation du modèle. Il exerce son suivi en étroite coopération avec la fonction actuarielle et la direction technique/actuariat.

Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité a pour objet toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités d'assurance.

Les missions de la fonction vérification de la conformité sont prises en charge par le responsable de la direction contrôles.

Cette fonction vise également à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement réglementaire sur l'organisation interne de la compagnie, ainsi qu'à en identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La fonction audit interne évalue d'une part l'efficacité du système de contrôle interne et d'autres par tous les autres éléments du système de gouvernance.

La fonction audit interne est occupée par un membre du conseil d'administration de Natixis Life. Ses missions sont déléguées à la direction de l'audit interne du pôle assurances de Natixis. Cette direction est membre de la filière du contrôle périodique intégrée de Natixis.

Il est à noter que cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante. Les conclusions et recommandations de l'audit interne sont communiquées, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles.

Le directeur général de Natixis Life veille à ce que ces actions soient menées à bien et en rend compte au conseil d'administration.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est en charge de l'évaluation des provisions techniques, de ses sous-jacents ainsi que des hypothèses utilisées. Elle compare les meilleures estimations des caractéristiques de la compagnie aux observations empiriques.

Elle fournit également un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. Elle informe régulièrement le conseil d'administration et la direction générale sur ses travaux dans un rapport annuel.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Elle est indépendante vis-à-vis des fonctions opérationnelles.

1.2. Politique de rémunération de Natixis Life

1.2.1. Principes généraux et processus de gouvernance de la politique de rémunération de Natixis Life

Solvabilité II met au cœur de la gestion de la compagnie la maîtrise des risques. La rémunération tient une place importante dans ce système en veillant à ne pas mettre en œuvre des mécanismes d'incitations à des prises de risques excessives et en favorisant une gestion saine et adaptée à la compagnie.

La politique de rémunération a pour objectif d'établir certains niveaux de rémunération et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion adaptée des risques. Elle reflète la performance individuelle et collective du collaborateur et respecte les grands équilibres financiers de la compagnie.

La rémunération globale de Natixis Life se structure autour des composantes suivantes pour l'ensemble de ses salariés, à savoir :

- une rémunération fixe : versée mensuellement, elle reflète les compétences, les responsabilités et les expertises attendues dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation ;
- une rémunération variable attribuée en fonction de l'évolution des résultats de l'entité, et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, et de la manière dont ces objectifs ont été atteints ;
- une rémunération collective pour la constitution d'une épargne en vue de la retraite : le régime complémentaire de pension offre aux salariés la constitution d'une épargne en vue de la retraite.

1.2.2. Membres du conseil d'administration

Aucune rémunération, avances ou crédits n'est allouée aux membres du conseil d'administration en raison de leurs fonctions.

Par ailleurs, Natixis Life n'a aucun engagement en matière de pension de retraite au bénéfice d'anciens membres du conseil d'administration. La compagnie ne dispose pas d'autres organes de surveillance ou de direction, le conseil d'administration assumant l'intégralité de ces fonctions.

2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET HONORABILITE

2.1. Dispositif mis en œuvre

Le dispositif de gouvernance en place au sein de Natixis Life décline les principes de gouvernance édictés par Natixis. La politique de compétence et d'honorabilité établie par Natixis Life permet de satisfaire aux exigences réglementaires édictées par la directive.

Les dirigeants effectifs de l'entité ainsi que les fonctions clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles permettent une gestion saine et prudente (compétence);
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Sous le terme « dirigeants effectifs de Natixis Life », sont repris le président du conseil d'administration, les administrateurs, le directeur général, ainsi que le mandataire général de la succursale.

2.2. Exigences en termes de compétence

2.2.1. Dirigeants effectifs

Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée de manière individuelle par le CAA sur proposition du conseil d'administration. Le CAA doit approuver tout mandat social au sein de la compagnie.

Le président du conseil d'administration juge la compétence de complémentarité des mandataires sociaux lors de la proposition d'un nouveau mandat. La décision sur cette proposition sera prise lors d'une assemblée générale.

Ainsi, le président du conseil d'administration prend en compte notamment la compétence, l'expérience et les attributions des autres membres du conseil d'administration. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, mais également connaître la réglementation applicable à la compagnie et veiller à sa bonne mise œuvre.

Directeur général

Le directeur général est considéré par le CAA comme le dirigeant de la compagnie et de ce fait, il doit faire l'objet d'un agrément du ministre des finances. Le CAA évalue la compétence et l'honorabilité du dossier qui lui est soumis et donne son approbation sur cette nomination.

Mandataire général

Le directeur général délègue ses pouvoirs au mandataire général pour la gestion de la succursale française de Natixis Life. Le CAA évalue la compétence et l'honorabilité du dossier qui lui est soumis et donne son approbation sur cette nomination.

2.2.2. Fonctions clés

Fonction de gestion des risques

Le titulaire de la fonction de gestion des risques est en mesure :

- de définir et mettre en place un dispositif de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, la supervision et le pilotage des risques auxquels l'assurance est, ou pourrait être exposée ;
- de contribuer et gérer les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, ainsi que les interdépendances entre ces risques ;
- d'articuler la gestion des risques identifiés avec le processus de décision de l'assurance.

Fonction de vérification de la conformité

Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité est en capacité :

- d'assurer la prévention, la maîtrise et le contrôle des risques de non-conformité, en les ayant au préalable identifiés et évalués, dans le cadre des règles juridiques et obligations imposées par les organes exécutifs et délibérants, les régulateurs, la maison-mère et/ou l'organe central ;
- de contribuer à la mise en place d'un dispositif permanent de contrôle interne comprenant au minimum des procédures administratives, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de la compagnie ;
- de conseiller le comité de direction (CODIR) ainsi que le conseil d'administration, sur toutes les questions relatives au respect des dispositions réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités d'assurance et de la réassurance ainsi qu'à leur exercice.

Fonction d'audit interne

Le titulaire de la fonction d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure de donner des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles de la compagnie, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Fonction actuarielle

Le titulaire de la fonction actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience pertinente des normes applicables de l'environnement de l'assurance vie.

Le titulaire de la fonction actuarielle est en mesure :

- de garantir le bon déroulement des calculs effectués sur les provisions techniques et le respect des modèles SII établis ;
- d'émettre des avis à destination du conseil d'administration sur la politique globale de souscription retenue par l'assurance et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

2.3. Exigences en termes d'honorabilité

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions ou missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'évaluation de la réputation, l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à la compagnie.

2.3.1. Processus d'appréciation des compétences et d'honorabilité

Procédures d'évaluation en matière de compétence

Depuis le recrutement et tout au long du parcours professionnel, la compétence de chacun est appréciée individuellement et le cas échéant, collectivement. La responsabilité de l'évaluation de cette compétence est réalisée par :

- l'actionnaire pour les mandataires sociaux ;
- le président du conseil d'administration ou les membres du conseil d'administration pour le directeur général ;
- le directeur général pour le mandataire général de la succursale ;
- le directeur général pour les titulaires des fonctions clés.

Le recrutement/la nomination

Les futurs dirigeants effectifs sont identifiés par Natixis Assurances, l'actionnaire de Natixis Life. La nomination dépend de l'évaluation des compétences techniques du candidat.

Le responsable des ressources humaines est en charge du recrutement des personnes responsables des fonctions clés en collaboration avec le directeur général.

Le choix des candidats proposés en qualité de responsables des fonctions clés peut être soumis au conseil d'administration le cas échéant.

La formation

Des formations sont mises en œuvre pour le directeur général, le mandataire général et les responsables des fonctions clés. Elles peuvent être complétées de formations spécifiques autant que de besoins.

2.3.2. Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un dirigeant effectif et/ou d'un mandataire social est exigée (documents officiels, prise de références, notoriété/ réseau/ etc...). Le CAA se réserve le droit de demander toute pièce justificative qu'il juge pertinente.

Les fonctions clé doivent faire l'objet d'une déclaration au CAA lors de leur nomination et pour tout changement significatif (remplacement, réorganisation).

De surcroit, les personnes cibles sont filtrées au travers de logiciel de filtrage Dowjones et Factiva afin de contrôler qu'ils ne sont pas frappés de gel des avoirs, ne sont pas politiquement exposées, et n'ont pas de presse négative. Ces filtrages sont réalisés, régulièrement, tout au long de la carrière.

2.4. Politique et procédure en matière d'évaluation des compétences et d'honorabilité des titulaires des fonctions clés

A l'exception de la fonction clé audit interne, les représentants des fonctions clés sont des salariés de Natixis Life. Les suivre tout au long de leur vie professionnelle permet d'évaluer leurs compétences et les garder au niveau exigé.

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. Celui-ci est complété par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de progrès. Des procédures, comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation.

Le représentant de la fonction clé audit interne est soumis au processus d'évaluation de BPCE Vie.

3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

3.1. Stratégie de gestion des risques de Natixis Life

La stratégie globale de gestion des risques a comme objectif de déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer les risques auxquels la compagnie pourrait être exposée.

3.1.1. Stratégie de gestion des risques

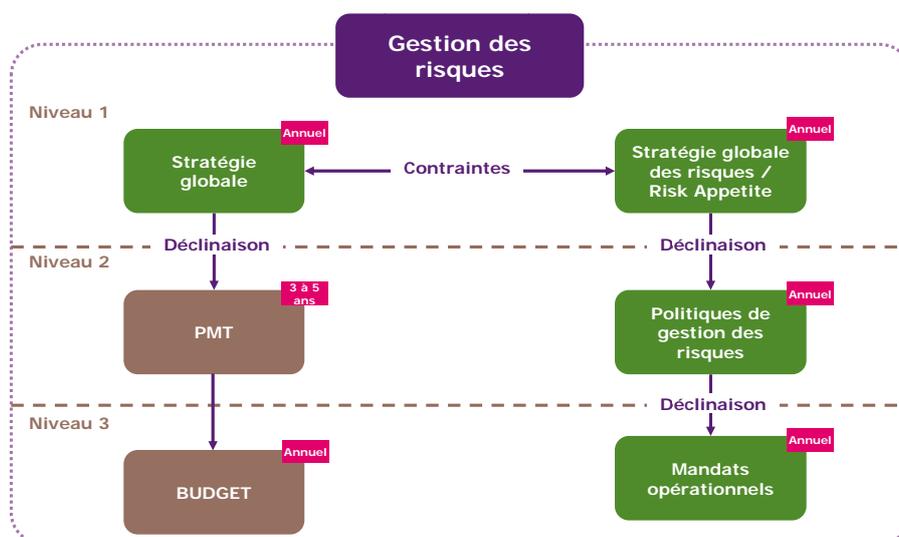
Le système de gestion des risques de Natixis Life intègre l'évaluation du risque, et plus précisément l'appétence au risque, au processus de prises de décisions stratégiques.

La stratégie de gestion des risques de Natixis Life se traduit par la définition, à un niveau agrégé, d'un cadre d'appétence, qui, décliné en politiques et en mandats opérationnels, donne les principes directeurs de la gestion des risques.

L'appétence aux risques est définie par le conseil d'administration et le directeur général, en lien avec son actionnaire. Elle se traduit chez Natixis Life par :

- les indicateurs que la compagnie souhaite suivre et qui sont définis dans la politique de gestion des risques ;
- la limite acceptée et à ne pas dépasser sur chaque indicateur.

Stratégie de gestion des risques en relation avec la stratégie globale de la compagnie :



Ce cadre d'appétence aux risques, revu annuellement, permet de fixer des limites opérationnelles dans les politiques de risque et de définir le budget de la compagnie.

3.1.2. Documentation des risques

La politique de gestion des risques de Natixis Life est le document central qui encadre le dispositif de gestion des risques et en définit les composantes (documentation, indicateurs, instances) de manière pérenne.

Cette politique se décline en politiques de risque sur l'ensemble des domaines de risques de la compagnie :

- politique de souscription et de provisionnement ;
- politique de gestion actif/passif (ALM) et investissement (y compris le risque de liquidité et de concentration) ;

- politique de gestion du risque opérationnel ;
- politique de réassurance ;
- politique de gestion du capital.

Ces politiques définissent le dispositif de gestion de chaque risque, ainsi que les limites y afférentes et en déterminent également le processus de surveillance.

L'ensemble de la documentation des risques est revu et validé annuellement par le directeur général et approuvé par le conseil d'administration, après avis de la fonction gestion des risques.

3.1.3. Réassurance et autres techniques d'atténuation du risque

Un plan de réassurance est mis en œuvre via des traités de réassurances. Le traité de réassurance matérialise les engagements contractuels entre l'assureur et le réassureur et couvre, de façon « obligatoire » pour les parties, une mutualité homogène de souscripteurs et d'assurés d'un risque ou d'une catégorie de risque.

3.1.4. Reportings

Les reportings de risques sont le moyen d'assurer le suivi du profil de risque de la compagnie, et de rendre compte des expositions de manière unitaire et consolidée.

Les reportings de risques consolidés, à destination du directeur général, sont produits dans deux cadres distincts :

- la production trimestrielle du reporting de risque interne pour le suivi du respect du cadre d'appétence aux risques et de ses déclinaisons ;
- la diffusion au fil de l'eau des expositions aux risques opérationnels à la maison mère Natixis.

Par ailleurs, le reporting interne qui est réalisé, se fonde sur une évaluation prospective à court terme des indicateurs selon divers scénarios. Il permet d'anticiper les dépassements de limite et les actions correctrices éventuelles à mettre en œuvre. Celui-ci est complété par les résultats annuels de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité sur l'horizon du plan stratégique à moyen terme, ou ORSA.

Le processus ORSA est détaillé en « 3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) »

Enfin, des reportings spécifiques par domaine de risque sont par ailleurs produits de manière trimestrielle par les métiers dits « propriétaires » du risque et peuvent être exposés en comité des risques ou/et comité des risques opérationnels.

3.2. Gouvernance des risques

3.2.1. Fonction gestion des risques

Natixis Life a structuré la fonction de gestion des risques de façon à faciliter la mise en œuvre du système de gestion des risques.

La responsabilité de la fonction est assurée par le directeur d'exploitation. La fonction de gestion des risques est chargée principalement des missions suivantes :

- proposer un dispositif de gestion des risques pour Natixis Life aligné sur la stratégie de la compagnie (formalisé par la politique de gestion des risques) et veiller à son application ;
- organiser la collecte des incidents et des pertes ;
- définir les méthodologies et les normes permettant la mesure du risque,
- apporter un deuxième regard sur les dossiers métiers ;
- établir les normes, méthodes et outils de la gestion des risques opérationnels ;
- mettre en œuvre et suivre des plans d'action pour l'atténuation des risques opérationnels ;
- donner son avis et contrôler le respect de chaque politique de risque ;

- assurer le suivi et la production des reportings consolidés des risques à destination du directeur général ;
- coordonner le rapport de solvabilité : organisation, centralisation, consolidation, validation ;
- consolider les risques et calcul de l'exigence de capital réglementaire (SCR¹⁷) ;
- piloter le processus ORSA ;
- favoriser la culture risque et le partage des meilleures pratiques à tous les niveaux de la compagnie.

En ce qui concerne le module de calcul développé, la fonction de gestion des risques est chargée :

- d'assurer le suivi documentaire et de toute modification qui lui est apportée;
- d'informer le conseil d'administration concernant la performance du modèle en suggérant des éléments à améliorer, et lui communiquer des états d'avancement ;
- de valider les normes techniques des indicateurs de Natixis Life (meilleure estimation, SCR, ORSA) dans l'environnement Solvabilité II ;
- de superviser les spécifications fonctionnelles générales¹⁸ (SFG) en collaboration avec la fonction actuarielle ;
- d'analyser les résultats du module en collaboration avec la fonction actuarielle.

La fonction de gestion des risques se caractérise par un fort degré d'intégration. La fonction risque et/ou l'un de ses représentants participent aux instances décisionnelles, il contribue ainsi à apporter une vision risque dans la procédure de décision. Il dirige par ailleurs le comité des risques trimestriellement assurant une communication régulière de ses travaux, analyses et constats au directeur général.

3.2.2. Autres acteurs du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de Natixis Life est piloté de manière collaborative. Il s'appuie sur l'ensemble des directions, des fonctions clés et des acteurs du dispositif des risques opérationnels.

Le système de gestion des risques s'appuie également sur le métier assurances de personnes de Natixis Assurances et plus spécifiquement sur le département Risk Management et Risques Opérationnels.

D'autres acteurs « métier » interviennent dans la mise en œuvre opérationnelle du système de gestion des risques, notamment :

- la direction technique/actuariat et direction comptable de Natixis Life ainsi que la direction des investissements et de l'ingénierie financière du métier assurances de personnes, pour la définition de la politique des risques ALM et investissements, mais également sur le suivi opérationnel des risques liés aux investissements Fonds en euros et fonds propres ;
- les directions technique/actuariat, développement-juridique-fiscal et comptabilité pour la définition de la politique globale de souscription et de provisionnement ;
- la direction contrôles permanent pour l'animation du dispositif de gestion des risques de non-conformité ;

Enfin, la fonction actuarielle intervient sur la définition de la politique de réassurance et donne son avis sur la politique de souscription et provisionnement.

3.2.3. Instances décisionnelles

La gestion des risques est facilitée par la mise en place d'instances dédiées à la gouvernance des risques. Elles permettent le suivi des risques unitaires ou consolidés, ainsi que la validation des décisions relatives aux risques (prises de risques, politiques, ...).

Trois niveaux d'instances décisionnelles sont tenus : une instance décisionnelle de gouvernance globale des risques, des instances décisionnelles de gouvernance déléguée et des instances de décisions opérationnelles.

Comité des risques consolidés de Natixis Assurances

Le principal comité est le comité des risques consolidés : il est chargé de piloter l'ensemble des risques de Natixis Assurances et de ses filiales. La fonction gestion des risques de Natixis Life y participe. Ce comité assure une vision consolidée du groupe.

La fonction gestion des risques de Natixis Life fait l'interface avec la fonction groupe de gestion des risques et consolide les travaux réalisés par les correspondants Natixis Life (cartographie des risques, évaluations, reportings).

Les correspondants Natixis Life sont chargés :

- de décliner les politiques de risque du groupe, et informer les experts métiers en cas de dérogation des principes du groupe ;
- de réaliser et produire les reportings interne et externe (Natixis Assurances, marché et autorité de contrôle) sur le périmètre de risque qui leur est dévolu.

Comité des risques de Natixis Life

Le comité des risques est l'instance décisionnelle qui se tient trimestriellement en présence du comité de direction de Natixis Life. Il est garant du dispositif de gestion des risques et de la stratégie globale. Il est placé sous la responsabilité de la fonction gestion des risques et/ou de son représentant. Il est chargé d'examiner et de piloter dans une vision consolidée l'ensemble des risques de Natixis Life. Il délègue certaines décisions aux instances de gouvernance déléguée.

Instances décisionnelles opérationnelles

Les instances décisionnelles opérationnelles sont en charge de la mise en œuvre des politiques de risque.

Le processus de gestion des risques se divise en une dimension « métier », c'est-à-dire le cœur de métier, la prise de risque au quotidien, et en une dimension « risque », c'est-à-dire la vision consolidée des risques encourus par la compagnie.

Par ailleurs, le conseil d'administration est partie prenante du processus de décision en donnant son approbation sur l'ensemble des éléments structurants du dispositif, notamment les politiques de risques et les reportings réglementaires.

3.3. Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA correspond au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité qu'est tenue de réaliser au moins une fois par an chaque compagnie d'assurance, sur l'horizon de son business plan.

L'évaluation des risques prospectifs est réalisée via le système d'information. Un modèle est construit pour réaliser les principaux calculs liés aux risques par la projection du budget et des caractéristiques de la compagnie sur un horizon donné et selon divers scénarios.

Les résultats des évaluations sont formalisés dans le rapport ORSA. L'exercice régulier est piloté par la direction des risques du métier assurances de personnes en étroite collaboration avec la fonction gestion des risques et la direction technique/actuariat de Natixis Life. Il est réalisé une fois par an minimum. Le rapport est validé par le directeur général en comité des risques et approuvé par le conseil d'administration.

Le dispositif prévoit également la réalisation d'un ORSA exceptionnel en cas d'évolution notable du profil de risque de la compagnie, de l'environnement ou de la stratégie commerciale.

Le processus ORSA est décrit dans la procédure ORSA, rédigée par la direction technique/actuariat. Ce document revu annuellement définit le cadre général de fonctionnement de l'ORSA.

La mise en œuvre effective de l'ORSA implique la collaboration de nombreux acteurs opérationnels. Ils agissent en contribuant, de par leur compétence spécifique, à la pertinence de l'exercice. Ils participent à :

- la fiabilisation des évaluations ;
- la mise en œuvre des évaluations ;
- l'exécution des décisions issues des processus d'évaluation.

Les résultats de l'ORSA sont validés en comité des risques et le rapport ORSA est approuvé par le conseil d'administration.

Ceux-ci sont pris par ailleurs en compte, notamment pour les analyses de sensibilité, ainsi que pour la détermination des besoins de solvabilité future de la compagnie compte tenu de l'évolution attendue de son profil de risque et de son système de gestion des risques.

Ces résultats sont également des éléments clés pour la définition du plan de gestion du capital et pour l'orientation des décisions de gestion des investissements.

4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

4.1. Contrôle interne

4.1.1. Le cadre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne qui a été mis en place au sein de Natixis Life concourt à la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'entité est exposée et à la qualité de l'information comptable.

Le directeur général a alloué les moyens et les ressources adaptés à la taille, la nature et la localisation des activités et à l'exposition aux risques. Le dispositif mis en place a été organisé de manière à répondre aux exigences légales et réglementaires qui résultent notamment de la transposition en droit luxembourgeois de la directive.

Le dispositif concerne l'ensemble des fonctions de la compagnie et son environnement.

4.1.2. La définition du contrôle interne

Le contrôle interne a été construit sous la forme d'un dispositif. Tous les collaborateurs de Natixis Life sont acteurs de ce dispositif, mais ils interviennent à des stades bien définis par la politique de contrôle interne et vérification de la conformité.

Le dispositif de contrôle interne désigne l'ensemble des mesures mises en œuvre afin d'assurer une identification, une surveillance et une gestion des risques inhérents aux différentes activités. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions définis par la compagnie qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- et doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée ses risques, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

4.1.3. Les objectifs du contrôle interne

Le dispositif est garant d'une organisation interne efficace, de la fiabilité de l'information comptable et financière diffusée tant au niveau interne qu'externe, ainsi que de la sécurité et du bon fonctionnement des processus internes de l'assurance, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et la conformité aux lois, règlements et politiques internes.

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de Natixis Life ont les objectifs suivants :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les orientations et politiques validées par le directeur général et par les valeurs, normes et règles internes à l'assurance ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées par Natixis Life reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la compagnie.

Les méthodes de prévention et maîtrise des risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraude sont également au cœur du dispositif de contrôle interne de Natixis Life.

Il est déployé dans des conditions optimales de sécurité, de fiabilité et d'exhaustivité pour minimiser les risques.

4.1.4. Principes d'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne est organisé en conformité, d'une part avec les exigences légales et réglementaires de l'ensemble des textes régissant les activités réalisées, et d'autre part avec les principes (politiques et normes) et le cadre de gouvernance mis en place par Natixis et au sein du Groupe BPCE.

L'organisation du contrôle interne de Natixis Life repose ainsi sur quatre principes conformes à ceux définis par le Groupe BPCE.

Exhaustivité du périmètre de contrôle

Le périmètre du dispositif est en constante évolution afin d'intégrer à tout moment les nouvelles activités ou les modifications dans la nature de l'exposition aux risques.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'intégralité des risques identifiés et il s'étend à toutes les fonctions ou activités, y compris celles qui sont externalisées.

L'adéquation des contrôles aux types de risques et auditabilité des contrôles

Les activités de contrôles exercées par les acteurs du dispositif sont adaptées aux risques qui découlent des activités et des processus sous revue.

D'une part, l'adéquation des contrôles suppose :

- des systèmes, méthodes et outils de mesure et suivi des risques ;
- des moyens notamment humains adaptés et suffisants en termes quantitatif et qualitatif.

D'autre part, l'auditabilité suppose :

- l'existence d'organigramme, de définitions de fonctions et de délégations de pouvoirs clairs ;
- l'existence de procédures opérationnelles complètes et précises, couvrant l'ensemble des activités, détaillant les responsabilités et types de contrôle, et aisément consultables ;
- la définition de lignes de reporting, dispositifs d'alerte et l'obligation de rendre compte.

Indépendance des contrôles et séparation des fonctions entre prise de risque et contrôle

Les fonctions qui contribuent au dispositif de contrôle interne sont organisées, à tous niveaux et pour toutes les directions, dans des conditions garantissant :

- le respect d'un principe général de séparation des tâches par la distinction entre les fonctions d'engagement et de contrôle ;
- l'existence de deux niveaux de contrôle permanent ;
- la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent.

Si la responsabilité du contrôle interne de premier niveau incombe en premier chef aux directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont indépendants, les responsables rendent compte au directeur général et au conseil d'administration.

Cohérence du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la compagnie est une déclinaison du dispositif mis en place dans les filiales du groupe BPCE tout en respectant les spécificités propres de la structure. Ce dispositif est susceptible de faire l'objet d'un contrôle de groupe.

Chaque politique propre à l'entité est une déclinaison de l'ensemble documentaire du groupe BPCE, principes et normes, ce qui permet d'assurer une approche cohérente et consolidée des risques.

Les fonctions clés localisées au sein de l'entité sont rattachées, dans le cadre d'un fonctionnement en filière, par un lien fonctionnel fort aux directions exerçant les mêmes fonctions au titre du groupe d'assurance (conformité, risques et actuariat).

Ce lien fonctionnel est décrit dans les différentes politiques des fonctions clés.

Les autres contributeurs au contrôle permanent (révision comptable et, dans une certaine mesure, ressources humaines, système d'information et juridique) sont également organisées en filière par Natixis et le Groupe BPCE.

4.1.5. Dispositif mis en place

Le dispositif de contrôle de la compagnie repose sur trois niveaux de contrôle conformément à la réglementation en vigueur et aux saines pratiques de gestion : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique, ainsi que la mise en place de filières de contrôle intégrées.

Le contrôle permanent de premier niveau

Il est exercé par les collaborateurs opérationnels sur ses propres tâches dans le respect des procédures ou processus internes et des exigences législatives et réglementaires (niveau 1.1). Les opérations ainsi engagées peuvent faire l'objet d'un contrôle de premier niveau distinct (niveau 1.2) par sa ligne hiérarchique ou par un collaborateur dédié et qui font l'objet d'un reporting mensuel. Les contrôles sont adaptés à la nature de la tâche, sa régularité, et le risque encouru.

Le contrôle permanent de second niveau

Il est exercé, sous la responsabilité du directeur général de manière indépendante. Il s'organise comme suit :

- la fonction de vérification de la conformité, rattachée hiérarchiquement au directeur général et fonctionnellement à la fonction clé groupe afin de garantir son indépendance, est responsable notamment de la maîtrise du risque de non-conformité, de l'animation du dispositif de contrôle permanent de premier niveau, et de contrôles de second niveau en matière de risques de non-conformité et autres risques opérationnels. Cette fonction assure la coordination des différents acteurs qui contribuent au contrôle permanent de second niveau ;
- le responsable Sécurité des Systèmes d'Information et Continuité d'Activité (SSI-CA), rattachée hiérarchiquement à la fonction conformité, définit et contrôle la correcte application des politiques de sécurité de système d'information et de continuité d'activité ;
- la fonction de gestion des risques, placée sous la responsabilité du directeur général est en charge de l'évaluation, de la surveillance et de la maîtrise des risques inhérents aux activités exercées, et notamment les risques de marché, de souscription. Responsable de la maîtrise des risques opérationnels elle collabore étroitement avec la fonction de vérification de la conformité afin de s'assurer de la correcte évaluation de l'exposition aux situations de risques. Elle a accès à la filière Risques par le biais de sa collaboration avec le représentant filiales de la gestion des risques de la maison mère ;
- la révision comptable du métier assurances de personnes, vérifie la qualité et l'exactitude de l'information comptable et réglementaire.
- la fonction actuarielle, rattachée hiérarchiquement à la fonction conformité mais ayant un accès direct au dirigeant effectif pour l'exercice de ses missions. Elle met en place, en collaboration avec la fonction clé actuarielle du groupe, un processus de fonctionnement.

Le contrôle périodique

Il est exercé par 3 corps de contrôle indépendants des fonctions opérationnelles :

- la fonction d'audit interne du pôle assurances conduit des missions d'audit dans l'ensemble des entités, directions et activités composant le pôle assurance, y compris le contrôle permanent et les activités externalisées ;
- l'inspection générale de Natixis (IGN). Placée sous la responsabilité du directeur général de Natixis, l'Inspection générale conduit des enquêtes sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Natixis, qui se traduisent par une évaluation des points de contrôles existants dans les processus audités ainsi qu'à une appréciation des risques engendrés par les activités concernées par ces revues. L'IGN peut être amenée à réaliser des missions d'audit thématiques transverses touchant plusieurs métiers ou filiales de Natixis ou des missions d'audit thématiques menées exclusivement au sein de Natixis Life.

- l'inspection du groupe BPCE (IGG) est chargée de vérifier périodiquement le bon fonctionnement de tous les établissements du groupe et fournit à leur dirigeant une assurance raisonnable de leur solidité financière. Elle s'assure dans ce cadre de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement de leur dispositif de contrôle permanent et la maîtrise de leurs risques. L'IGG peut conduire des missions d'audit « full scope » sur Natixis Life ou plusieurs entités du groupe BPCE.

L'organisation du 3^{ème} niveau de contrôles permanents est développée au sein du chapitre dédié à l'audit interne du présent rapport.

4.2. Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est totalement intégrée à la filière Compliance de Natixis. La responsabilité de la fonction clé conformité est assurée par la responsable de la conformité nommé par la direction générale.

L'organisation de la Compliance s'appuie sur une charte, validée par le Comité de Direction Générale (CDG) de Natixis. Elle précise les attributions et actions attendues des acteurs de la filière Compliance.

La direction de la Compliance de Natixis assure un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables de la compliance. Dans les filiales et succursales, ces responsables sont hiérarchiquement rattachés à l'exécutif ou par exception à un responsable de contrôle permanent, lui-même rattaché à l'exécutif si la taille de l'entité le justifie, avec un lien direct au directeur de la Compliance de Natixis. Ce dernier approuve le rattachement, la nomination ou le retrait du responsable de la compliance de la filiale ou succursale. Il valide également le planning annuel des travaux. Le responsable de la compliance de la filiale ou succursale a enfin un devoir d'alerte permanent.

Elle est à ce titre destinataire de toutes les communications afférentes à son périmètre d'activité et elle est l'interlocutrice privilégiée de la filière. Elle est garante du déploiement local des grands principes de conformité définis par la filière, en veillant à les décliner et les mettre en œuvre dans le strict respect de la réglementation du secteur de l'assurance luxembourgeois.

Le département conformité et contrôles assure chez Natixis Life la réalisation des missions confiées à la fonction clé de vérification de la conformité par la directive.

La mission principale de ce département est d'assurer la prévention, la maîtrise et le contrôle des risques de non-conformité, dans le cadre des règles fixées par les lois, décrets, règlements et obligations imposées par directeur général et le conseil d'administration les régulateurs, Natixis Assurances et/ou du groupe BPCE.

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités financières de la compagnie, qu'elles soient de natures législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions du directeur général prises notamment en application des orientations du conseil d'administration.

Les principales missions de la direction consistent à :

- conseiller et appuyer l'ensemble des collaborateurs de la compagnie pour toutes les problématiques liées à la conformité des produits ou des opérations ;
- mettre en œuvre et diffuser au sein de la compagnie les saines pratiques de gestion et de prévention des risques de non-conformité conformément aux directives du groupe et aux standards de place ;
- contrôler de façon permanente les risques de non-conformité en concevant et mettant en œuvre un plan de contrôle de second niveau adapté et en assurant le reporting approprié des résultats de ces contrôles.

5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

5.1. Principes d'organisation

5.1.1. Indépendance & objectivité

La fonction audit interne assurances de Natixis Life est partie intégrante de la filière du contrôle périodique intégrée de Natixis regroupant les directions de l'audit interne des filiales, les audits délocalisés des succursales et l'Inspection générale de Natixis. Cette dernière assure la définition des règles et normes applicables au sein de la filière. Elle permet d'assurer la cohérence d'ensemble du dispositif de contrôle périodique. À ce titre, elle est elle-même intégrée à la filière audit interne du Groupe BPCE.

Requise par la réglementation, l'indépendance de la filière audit est inhérente à sa mission. Cette filière ne subit aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, la réalisation de ses travaux ou la communication de ses résultats. À ce titre, elle ne saurait se voir opposer aucun domaine réservé.

De la même façon, l'audit n'exerce aucune activité opérationnelle. Elle ne définit ni ne gère les dispositifs qu'elle contrôle.

Le conseil d'administration de Natixis Life s'assure de la couverture du périmètre et de l'adéquation des moyens alloués conformément aux règles statutaires et de gouvernance applicables au sein de l'établissement.

L'audit a accès à toute l'information nécessaire pour l'actualisation régulière de son périmètre d'audit et la réalisation des missions.

5.1.2. Architecture générale du contrôle périodique de Natixis Life

La fonction audit interne assurances s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire européen qui régit les principes de gouvernance et le système de contrôle interne de Natixis Life, de Natixis Assurances et de Natixis, en particulier :

- la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances ;
- la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance ;
- les principes de gouvernance et de contrôle interne de Natixis Life, de Natixis Assurances, de Natixis ainsi que ceux de BPCE en sa qualité d'organe central retranscrits dans ses politiques.

De fait, le vocable « audit interne » est exclusivement réservé aux membres de la fonction audit interne assurances afin d'assurer la lisibilité du système de contrôle interne de Natixis Life, Natixis Assurances, de Natixis et du groupe BPCE.

Fonction audit interne assurances

En tant que compagnie d'assurance dont le siège est au Luxembourg conformément à la loi du secteur des assurances du 7 décembre 2015 :

- les compagnies d'assurance et de réassurance luxembourgeoises doivent mettre en place une fonction d'audit interne efficace ;
- la fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- la fonction d'audit interne est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles ;
- toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne est communiquée à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et qui veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Approbation des plans d'audit

Les programmes pluriannuels et annuels des audits de l'Audit interne Assurances pour Natixis Life sont arrêtés en accord avec l'Inspection générale de Natixis et consolidés par cette dernière. Celle-ci est tenue régulièrement informée de leur réalisation ou de toute modification de périmètre et de l'évaluation du risque.

Coordination des missions d'audit de l'audit interne assurances

L'inspection générale de Natixis est destinataire des plans d'audit pluriannuels et annuels définis par la fonction audit interne assurances. Cette information permet, autant que faire se peut, la coordination des missions d'audit réalisées sur le périmètre de Natixis Life. L'audit interne assurances peut intervenir lors de missions d'audit particulières sur le périmètre de la compagnie.

Promotion des échanges au sein de la filière audit interne

L'audit interne assurances pour Natixis Life participe aux réunions périodiques organisées par l'Inspection générale de Natixis avec les membres de la filière audit interne. Celles-ci constituent des lieux d'échanges sur le fonctionnement de la filière audit interne Assurances et les sujets d'actualité. Un site Intranet dédié à la filière audit interne assurances contribue à la diffusion des informations.

L'Inspection générale de Natixis peut intégrer ponctuellement en son sein des auditeurs de l'audit interne Assurances pour Natixis Life dans le cadre de missions. Les audits de l'audit interne Assurances pour Natixis Life peuvent également intégrer des inspecteurs de l'inspection générale de Natixis à l'occasion de missions ou détachements au sein de la filière audit interne.

Reporting vers l'inspection générale

L'audit interne assurances pour Natixis Life applique les modèles de reporting ou documents définis par l'Inspection générale de Natixis et dont cette dernière est destinataire. Sont régulièrement communiqués par l'audit interne assurances pour Natixis Life :

- les rapports de mission sous format électronique, au fur et à mesure de leur diffusion ;
- les dates de lancement des missions effectuées le cas échéant par des régulateurs ;
- lorsqu'ils sont adressés directement à Natixis Life, les rapports de contrôle des régulateurs, les lettres de suite, les réponses à ces lettres dès leur réception ou leur émission ;
- une copie des rapports annuels y compris celui du président de l'organe délibérant sur le contrôle interne ;
- les présentations faites aux comités d'audit le cas échéant, ainsi que les comptes rendus de ces réunions.

En outre, le responsable de l'audit interne assurances pour Natixis Life informe l'inspection générale de Natixis des dysfonctionnements majeurs, incidents significatifs ou fraudes identifiés dans son périmètre de responsabilité au fur et à mesure de leur survenance.

5.1.3. Devoir d'alerte

Le détenteur de la fonction clé audit interne assurances dispose d'un devoir d'alerte, auprès du conseil d'administration de Natixis Life et de Natixis Assurances d'une part, de l'inspecteur général de Natixis d'autre part.

L'inspecteur général relaye l'alerte auprès du comité d'audit de Natixis.

5.2. Méthodologie des travaux d'audit interne

Les méthodes d'action de l'audit interne assurances portent sur le déroulement des missions, l'élaboration du rapport d'audit et l'émission des recommandations.

Les interventions de l'audit interne assurances peuvent revêtir plusieurs formes :

- des audits complets d'entité, d'activité ou de département, ou des audits limités à l'une ou l'autre de leurs composantes ;
- des audits transversaux pouvant concerner plusieurs activités ou entités sur un thème donné ;
- des audits à caractère réglementaire ou thématique ;
- des enquêtes ponctuelles.

Le directeur de l'audit interne assurances informe le responsable de l'entité auditée de la mission prévue, de son objet, de son calendrier et de la composition de l'équipe au travers d'une lettre de mission. Cette lettre de mission est également adressée aux dirigeants effectifs de Natixis Life et de Natixis Assurances et à l'inspecteur général de Natixis, et aux responsables des fonctions de contrôle permanent de second niveau de Natixis Life.

Chaque mission de l'audit interne assurances est décomposée en trois parties : une phase préparatoire, une phase d'investigations et une phase de restitutions orales et écrites.

5.2.1. Phase préparatoire

L'objectif de la phase préparatoire est triple :

- la prise de connaissance du domaine audité ;
- la définition des objectifs d'audit ;
- l'établissement des plans de travail détaillés par l'auditeur.

5.2.2. Investigations sur site

La phase d'investigations sur site est caractérisée par une concertation étroite entre les auditeurs et leurs différents interlocuteurs pour construire un processus contradictoire. Le dossier de travail constitué sera conservé dans des conditions préservant la piste d'audit et la confidentialité.

5.2.3. Conclusions orales

Les investigations sur site s'achèvent par une phase de conclusions orales au cours de laquelle l'équipe d'audit présente l'ensemble de ses constats (synthèse des points forts et des voies de progrès identifiés au cours de la mission) et de ses recommandations.

5.2.4. Rapport d'audit

L'équipe d'audit en charge de la mission élabore un rapport d'audit à destination des responsables du périmètre audité. Le rapport est également adressé au dirigeant effectif de Natixis Assurances, à l'inspecteur général de Natixis, et aux responsables des fonctions de contrôle permanent de second niveau de Natixis Life.

Le rapport est composé des éléments suivants : le champ des investigations, la synthèse générale, les points forts, ainsi que les voies de progrès identifiés et les recommandations associées.

Le rapport définitif intègre la réponse des audités et, le cas échéant, les contre-réponses de l'audit interne assurances.

5.2.5. Émission des recommandations

Les recommandations sont hiérarchisées notamment au regard de l'impact potentiel des risques concernés sur la capacité bénéficiaire ou sur les fonds propres prudentiels de l'établissement ou de l'entité audité. Cet impact s'apprécie en termes de :

- perte financière ou perte d'opportunité ;
- inefficacité des moyens et du système de pilotage ;
- déclin du positionnement sur le marché ;
- risque d'image ou de litige avec la clientèle ;
- risque de sanction notamment de la part des autorités de tutelle.

Les recommandations sont discutées et validées avec les audités. En cas de désaccord, la fonction audit interne assurances peut maintenir une recommandation et demander une procédure d'arbitrage auprès du dirigeant effectif de Natixis Assurances.

L'acceptation de recommandations dans un délai déterminé oblige les personnes chargées de leur exécution à prendre toutes les dispositions adaptées et raisonnables pour en assurer la mise en œuvre effective dans les conditions prévues, toute modification devant être dûment motivée.

6. FONCTION ACTUARIELLE

Modalités de mise en œuvre de la fonction

La fonction actuarielle de Natixis Life a été mise en place en 2016. Elle s'intègre parfaitement dans le dispositif global de gestion des risques en agissant en interaction étroite avec les autres fonctions clés et en contribuant à la procédure générale de gestion des risques dans son domaine de compétence afin d'identifier les mises à jour nécessaires à l'amélioration du système.

Les missions requises de la fonction actuarielle

Conformément à la directive, les quatre missions majeures de la fonction actuarielle sont :

- analyser les provisions inscrites au bilan prudentiel. Dans ce cadre, les principales méthodologies et hypothèses sont revues pour s'assurer de leur fiabilité et de leur pertinence ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- apprécier l'efficacité de la politique de souscription, et émettre un avis sur cette politique ;
- apprécier l'impact des stratégies d'atténuation des risques de la politique réassurance, et émettre un avis sur cette politique.

7. SOUS-TRAITANCE

7.1. Politique de sous-traitance

Elle répond à l'obligation prévue par l'article 71, (3) de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

La politique de sous-traitance de Natixis Life a été rédigée dans le cadre du dispositif global de maîtrise des risques de la compagnie et vise à répondre aux exigences issues de la directive.

La politique de sous-traitance est réexaminée à minima tous les ans et actualisée en cas de changement important.

Elle a été approuvée par le conseil d'administration de Natixis Life du 1^{er} avril 2016.

Dans ce cadre, les principaux objectifs de cette politique sont de :

- prendre en considération l'impact de la sous-traitance sur l'activité de Natixis Life que ce soit dans le choix du recours à la sous-traitance ou dans le choix du prestataire lui-même ;
- définir les activités et fonctions pouvant faire l'objet ou non d'un recours à la sous-traitance ;
- déterminer des principes de sélection des prestataires ;
- définir les conditions de la contractualisation par l'introduction de clauses type ;
- décrire le dispositif de suivi et de contrôle des prestataires.

D'une manière générale, la politique de sous-traitance a pour objet de définir les modalités permettant à Natixis Life d'assurer la maîtrise des risques sur les activités sous-traitées.

7.2. Activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques (AFIC¹⁹)

D'après les dispositions de l'article 81, (2) de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances :

« La sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou des fonctions compliance, audit interne ou actuarielle ne doit pas entraîner l'une des conséquences suivantes : compromettre gravement la qualité du système de gouvernance de l'entreprise concernée; accroître indûment le risque opérationnel; compromettre la possibilité du CAA de vérifier que l'entreprise concernée se conforme à ses obligations; compromettre le niveau de service à l'égard des preneurs. »

Les fonctions de conformité, audit interne et actuariat sont donc considérées comme des fonctions clés, importantes et critiques.

S'agissant de l'identification des autres fonctions clés, importantes et critiques, cette notion recouvre toutes les prestations ayant « un caractère essentiel » à l'activité de la compagnie d'assurance. Il s'agit des prestations qui relèvent du métier « assurance » et dont l'inexécution ou la mauvaise exécution engendre un risque pour Natixis Life, qu'il s'agisse d'un risque financier ou d'un risque d'image.

Il s'agit des fonctions ou activités essentielles de la compagnie d'assurance au point que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir ses services aux souscripteurs sans ladite fonction ou activité.

PARTIE C

PROFIL DE RISQUE



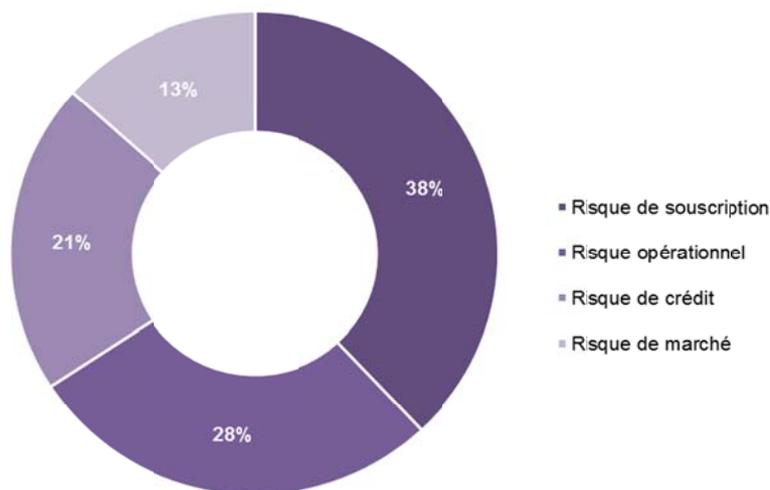
Natixis Life est exposée à un certain nombre de facteurs de risques de nature différente qui peuvent être présentés selon les catégories suivantes :

- risque de souscription ;
- risque de marché ;
- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque opérationnel ;
- risque stratégique.

Tous les risques font l'objet d'une évaluation et pour la plupart d'une quantification conformément au règlement délégué²⁰ (UE). Cette quantification repose sur la formule standard²¹ permettant d'évaluer, par risque, les besoins de fonds propres pouvant survenir une fois tous les 200 ans à horizon d'un an.

Selon cette quantification, Natixis Life présente une distribution équilibrée de ses risques avec pour principaux risques, le risque de souscription et le risque opérationnel qui représentent respectivement 38% et 28% du capital de solvabilité requis.

Risques pondérés par catégorie (hors risque de liquidité et risque stratégique) au 31 décembre 2016 :



1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription correspond au risque de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Ces changements peuvent provenir, par exemple, d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement ou d'une évolution défavorable de la sinistralité.

Le risque de souscription de Natixis Life est issu de ses engagements. Compte tenu des garanties proposées, ce risque peut résulter de plusieurs événements : la mortalité, les rachats, les frais généraux, une catastrophe naturelle.

La mesure du risque de souscription de Natixis Life se calcule via la formule standard par nature de risque et par activité.

1.1. Exposition aux risques de souscription

Les composants du risque de souscription, selon la formule standard chez Natixis Life, sont les risques de frais, de rachats, de catastrophe et de mortalité.

Natixis Life est exposé principalement au risque de frais et de rachat. Le risque de mortalité est faible étant donné la saine répartition des âges des assurés.

1.2. Gestion des risques de souscription

1.2.1. Dispositif de gestion des risques

La gestion des risques de souscription repose sur la politique de souscription et de provisionnement. Elle définit les critères d'acceptation des risques et impose notamment des limites en termes de souscription (âge, garantie, etc.).

1.2.2. Techniques d'atténuation des risques

Natixis Life porte une attention toute particulière aux risques. La compagnie a fixé des objectifs sur les frais généraux en corrélations avec les objectifs de croissance. Dans ce contexte, des démarches pour améliorer la productivité ont été initiées par de la robotisation et par la simplification de processus.

Le risque de rachat du Fonds en euros étant fortement lié aux conditions économiques et à la capacité à faire face à la garantie en capital, la stratégie passe principalement par la préservation du rendement du Fonds en euros et par conséquent par des techniques d'atténuation du risque de marché. Celles-ci sont détaillées 2.3.2 *Techniques d'atténuation des risques page 34*.

Natixis Life mène par ailleurs une politique commerciale en faveur des contrats en unités de compte, qui présentent, pour l'assureur comme pour l'assuré, de meilleures perspectives de rémunération dans le contexte actuel.

2. RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché correspond au risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Il peut notamment résulter de divers événements : la variation des taux et de change, la baisse des indices actions et immobilier, etc...

2.1. Exposition au risque de marché

Le risque de marché de Natixis Life est issu des placements et instruments financiers en représentation des engagements du Fonds en euros et des fonds propres de la compagnie, et dans une moindre mesure, de certaines positions hors bilan. Concernant les engagements en unités de compte, la dépréciation des actifs liée au risque de marché est supportée par les souscripteurs.

Au 31 décembre 2016, les placements et instruments financiers, en représentation des engagements Fonds en euros ainsi que des fonds propres, s'élèvent en valeur de marché à 3.828 M€, dont plus de 85% sont investis en titres obligataires. Par ailleurs, au titre du traité de réassurance en quote-part généralisé à 15%, Natixis Life comptabilise à son bilan une créance pour dépôt de 506 M€.

2.2. Exposition au 31 décembre 2016

La mesure du risque de marché de Natixis Life repose sur la quantification selon la formule standard. Les composants du risque de marché sont les risques d'actions, de taux et d'immobilier.

Dans le contexte actuel le principal risque de marché, compte tenu de la part d'actifs obligataires en portefeuille, est la baisse des taux. Ceux-ci étant historiquement bas, une nouvelle baisse dégraderait le rendement du Fonds en euros et augmenterait sensiblement le coût de la garantie en capital des contrats investis en Fonds en euros (la baisse serait compensée par le traité de réassurance interne). Le risque de hausse des taux peut réduire l'attractivité du Fonds en euros vis-à-vis de la concurrence. Cependant il est plus limité du fait des perspectives de rendement et des techniques d'atténuation, tel que les pénalités de rachats.

Au regard de l'allocation d'actifs, le deuxième risque de marché est la baisse des marchés actions. Ce risque, accentué par un contexte de taux bas, impacte le coût de la garantie en capital.

Il n'y a pas de concentration de risque spécifique grâce à une politique de diversification²² en termes d'émetteurs, de répartition sectorielle et géographique.

2.3. Gestion des risques de marché

2.3.1. Dispositif de gestion des risques de marché

La gestion des risques de marché s'effectue par la mise en œuvre de la politique de gestion des investissements et des risques Asset Liabilities Management (ALM). Cette politique a pour objectif d'optimiser la rentabilité des fonds propres et du Fonds en euros, tout en préservant la politique commerciale, l'intérêt des souscripteurs, ainsi que la solvabilité de la compagnie.

La stratégie d'investissement repose sur l'allocation définie en concertation avec Natixis Life. Cette allocation est revue annuellement et contrôlée par la direction comptable et la direction d'exploitation, en cohérence avec l'environnement économique et l'évolution des risques de marché de la compagnie. L'allocation stratégique définit des bornes supérieures et inférieures d'investissements par classes d'actifs.

Les investissements sont réalisés dans un objectif global de convergence vers l'allocation cible, tout en tenant compte des variations du contexte économique et des opportunités. Dans des conditions de marché exceptionnelles, un plan d'actions d'urgence peut être mis en place comme la levée des contraintes de maintien de l'allocation stratégique, révision des règles en fonction de la gravité de la situation.

L'ensemble des investissements est réalisé selon le principe de la « personne prudente ». Les limites sont ainsi inscrites dans la politique, notamment en termes de qualité de crédit des émetteurs obligataires. L'utilisation d'instruments dérivés à des fins autres que la couverture est interdite.

Selon le processus établi dans la politique, la gouvernance des investissements permet de sécuriser les décisions d'investissements par l'implication de la fonction gestion des risques dans le processus. Cette dernière assure son respect, par la mise en place de contrôles à différents niveaux qui sont revus et validés dans le comité ALM à fréquence trimestrielle.

2.3.2. Techniques d'atténuation des risques

Le risque de la compagnie est mesuré grâce aux traités de réassurance mises en place sur le support Fonds en euros.

Bien que Natixis Life soit réassuré, une réduction de la poche risquée a été décidée.

Sur la partie réassurée, le risque est supporté par le réassureur BPCE Vie, dont les dispositifs d'atténuation suivant sont mis en place :

- une stratégie de couverture du risque action a été mise en place par l'achat d'option. Une revue de la stratégie, fondée sur des mesures d'efficacité, est revue à minima annuellement en comité dédié. Par ailleurs, BPCE Vie réduit la volatilité de son portefeuille actions ;
- une désensibilisation à la baisse des taux, BPCE Vie recherche de nouvelles sources de rendement. La diversification du portefeuille fait notamment partie des solutions utilisées par BPCE Vie.

3. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit de Natixis Life correspond au risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur. Les compagnies d'assurance et de réassurance y sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

En tant que compagnie d'assurance disposant d'un portefeuille d'actifs à dominance obligataires, le risque lié à la marge est la composante du risque de crédit la plus importante.

3.1. Risque lié à la marge

3.1.1. Exposition au risque lié à la marge

Le risque de marge correspond au risque de perte résultant des fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads ») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêts sans risque. Il affecte les actifs obligataires de la compagnie, y compris les actifs en unités de compte pour lesquels il est cependant peu représenté. La mesure du risque repose sur le montant d'exposition en valeur de marché et la charge en capital réglementaire générée.

3.1.2. Exposition au risque au 31 décembre 2016

Le portefeuille obligataire de la compagnie est composé d'actifs obligataires bien diversifiés par zone géographique et par secteur, et de bonne qualité de crédit. Une part importante des placements en portefeuille est réalisée auprès d'émetteurs français et souverains.

3.1.3. Gestion des risques liés à la marge

La gestion du risque lié à la marge s'effectue grâce à la politique de gestion des investissements et des risques ALM de Natixis Life, comme pour les risques de marché. L'ensemble des investissements est réalisé selon le principe de la « personne prudente », la politique de risque définissant des limites en termes de notation, de concentration par pays et par émetteur, revues annuellement.

Le risque de crédit des placements financiers est suivi au sein de plusieurs instances, dont les comités ALM réunis mensuellement, auxquels participent la direction comptable et la fonction gestion des risques.

3.2. Risque de concentrations des émetteurs

3.2.1. Exposition au risque de concentration

Le risque de concentration correspond au risque de perte lié à un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

Le risque de concentration d'émetteurs porte sur l'ensemble des actifs de la compagnie, hors actifs en unités de compte pour lesquels le risque est porté par les souscripteurs. La mesure du risque de concentration envers un émetteur (en vision « ultime ») repose sur la part qu'il représente dans l'assiette totale des actifs sous risque.

Les placements de Natixis Life sont effectués auprès de plus de 300 émetteurs, avec, du fait de la stratégie de l'entreprise, une part plus importante sur l'État français.

3.2.2. Gestion des risques de concentration d'émetteurs

Les investissements relatifs aux expositions au risque de concentration d'émetteurs sont effectués selon le principe de la personne prudente.

Les risques sont gérés par les limites en termes de concentration d'émetteurs qui figurent dans la politique de gestion des investissements et des risques ALM et qui sont définies selon la classe d'actifs, le secteur et la qualité de crédit des émetteurs.

3.3. Risque de défaut de contrepartie

3.3.1. Expositions au risque de défaut de contrepartie

Le risque de défaut de contrepartie complète le risque lié à la marge et le risque de concentration en considérant les risques de pertes liées au défaut inattendu ou à la détérioration de la qualité de crédit des autres contreparties et débiteurs de la compagnie.

Les contreparties de Natixis Life concernées correspondent principalement aux réassureurs et, dans une moindre mesure, aux avances octroyées, ainsi qu'aux banques dépositaires concernant les liquidités sur compte-courant et aux créanciers divers.

Les mesures d'évaluation des risques reposent sur la perte en cas de défaut, ainsi que sur le rating de chaque contrepartie. Ces expositions sont mesurées avant et après effet des sûretés détenues.

3.3.2. Gestion des risques de défaut de contrepartie

Dispositif de gestion des risques

La sélection des contreparties et des instruments est effectuée selon le principe de la personne prudente.

La gestion des risques de défaut des réassureurs s'effectue grâce à la politique de réassurance. Celle-ci impose plusieurs règles impactant la sélection des réassureurs et le contenu des traités.

Le choix des réassureurs est soumis à l'évaluation de six critères :

- la notation du réassureur ;
- son expérience dans le marché local ;
- la tarification ;
- l'engagement qualité du réassureur (délai de réponses aux questions) ;
- la participation aux bénéfices ;
- les caractéristiques liées au produit que Natixis Life veut lancer.

Un scoring est effectué en fonction des 6 critères précédents, le réassureur sélectionné est celui ayant la meilleure note. Une fois le réassureur choisi, la proposition du traité de réassurance est passée en revue et validée par la direction développement, juridique et fiscale. La phase de contractualisation est menée de manière conjointe avec la direction de l'actuariat du métier assurances de personnes.

La gestion des risques de défaut liés à des instruments de couverture financière s'effectue grâce à la politique de gestion des investissements et des risques ALM. Celle-ci exige une diversification importante du nombre de contreparties relatives aux instruments financiers et une qualité de signature fixée au minimum à « A - ».

Techniques d'atténuation des risques de défaut de contrepartie

L'efficacité des sûretés est assurée par la vérification fréquente de leur juste adéquation avec les montants d'expositions sous risque.

3.4. Sensibilités aux risques de marché

3.4.1. Sensibilité au risque de marges

Une sensibilité intermédiaire est à considérer sur le risque de spread, notamment à cause de la part importante d'obligation dans notre portefeuille.

3.4.2. Sensibilité au risque de concentration

Une sensibilité faible voire nulle est à considérer sur le risque de concentration, car le portefeuille est très diversifié et de bonne qualité.

3.4.3. Sensibilité au risque de défaut

Une sensibilité faible est à considérer sur le risque de défaut, car les contreparties sont de bonne qualité.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir céder des titres en vue d'honorer ses engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles, ou de les céder avec une décote.

L'exposition au risque de Natixis Life est mesurée au moyen d'un ratio de produit liquide sur les fonds propres et le Fonds en euros mesurant au moins annuellement la capacité de la compagnie à résister à un besoin de liquidité.

4.1. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité provient des engagements envers les souscripteurs des activités d'assurance.

Pour Natixis Life, le risque est principalement lié aux dénouements de contrat par rachat, ou décès sur les contrats vie, et plus particulièrement sur la partie Fonds en euros du contrat. Sur les autres fonds pour le souscripteur, les expositions au risque de liquidité peuvent provenir d'un délai de liquidation des titres.

Natixis Life a une grande marge de sécurité compte tenu de son faible taux de rachat.

En plus de ces actifs liquides, il y a d'autres classes d'actifs dans le portefeuille Fonds en euros. Ces actifs sont bien diversifiés par secteurs et pays, et de bonne qualité ce qui réduit les délais de liquidation.

Sur les unités de compte, Natixis Life ne supporte pas le risque de liquidité.

4.2. Gestion du risque de liquidité

Conformément au principe de la personne prudente, tous les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille.

La gestion du risque de liquidité s'effectue grâce à la politique de gestion des investissements et des risques ALM et grâce à l'allocation stratégique d'actifs. La liquidité est assurée par la diversification générale des actifs (nature, maturité, zone géographique), la qualité de crédit du portefeuille, la définition d'une poche de trésorerie.

Le risque de liquidité est suivi au moyen du taux de liquidité des portefeuilles, ainsi que l'étude des pics de rachats afin d'appréhender les situations de rachats massifs des assurés. Ces études permettent également de s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion du risque de liquidité.

Sur les unités de compte, malgré un risque limité Natixis Life a mis en place des tests mensuels sur la situation des liquidités.

5. RISQUE OPERATIONNEL

La définition retenue pour le Risque Opérationnel (RO) est celle définie par la directive :

Le RO est « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements extérieurs. ». La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le risque opérationnel s'inscrit dans la cartographie des risques de Natixis Life. La charge en capital lié au risque de marché est calculée via la formule standard.

5.1. Exposition au risque opérationnel

Trois indicateurs permettent de mesurer l'exposition aux risques opérationnels :

- le nombre et le coût des incidents avérés (basé sur la remontée des incidents) ;
- la cartographie des risques opérationnels et leur autoévaluation d'une manière prospective en tenant compte d'une fréquence attendue, d'un coût moyen et d'un coût maximal ;
- l'analyse des principaux indicateurs de risques clés "Key Risk Indicator (KRI)".

5.1.1. Analyse des incidents avérés

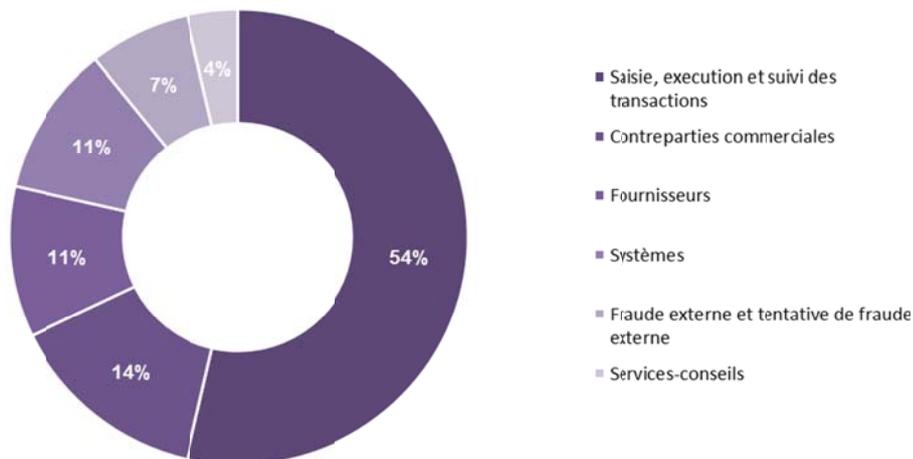
Natixis Life dispose d'un outil commun au Groupe « Osiris » dans lequel sont remontés les incidents avérés.

Un suivi des incidents est présenté chaque trimestre dans le cadre du comité des risques opérationnels, qui permet de suivre, en montant et en nombre, l'évolution des incidents ainsi que des actions d'atténuation des risques effectués.

En 2016, 28 incidents ont été reportés par les métiers, dont 18 sont liés à des processus internes.

En 2016, 2 incidents liés à des fraudes ou tentatives de fraude ont eu lieu. Des actions rapides ont été mises en place pour y faire face, et aucun impact financier n'ont été à déplorer.

Répartition 2016 des incidents par évènement générateur en nombre



Répartition 2016 des incidents par évènement générateur en montant net

5.1.2. Analyse de la cartographie des risques opérationnels

Natixis Life établit une cartographie propre des risques opérationnels, revue à périodicité annuelle.

Sur la base de l'identification et de l'analyse descriptive des situations de risques et tout en tenant compte du dispositif de maîtrise de risque mis en place, Natixis Life élabore la quantification de ces situations de risques estimée empiriquement et de manière prospective. La cartographie des risques, pour chaque situation de risques associée, détermine la fréquence d'occurrence, l'estimation de la perte moyenne ainsi que celle de la perte maximale.

La cartographie permet de donner une mesure et une hiérarchie des situations risquées à maîtriser prioritairement. Le dispositif prévoit le suivi et l'accompagnement des métiers dans en vue de réduire les principaux par la mise en place de leurs plans d'actions.

Au 31 décembre 2016, 29 situations de risques ont été identifiées. Les principales correspondent au risque de conformité des opérations effectuées et dans le traitement des opérations.

5.1.3. Analyse du KRI

Une surveillance spécifique a été mise en place sur la situation de risque relative à la justification des comptes et des suspens via l'élaboration d'un Key Risk Indicator (KRI). Cet indicateur est assorti de limites et suivi à intervalle régulier. Il vise à détecter de façon dynamique l'évolution de l'exposition au risque. Depuis sa mise en place, aucun dépassement de seuil n'a été constaté.

5.2. Gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels de Natixis Life identifie, mesure, surveille et contrôle le niveau de risques opérationnels sur l'ensemble de la compagnie. Des relais risques opérationnels sont désignés, il s'agit des membres du CODIR et des responsables hiérarchiques et leurs adjoints. Ils remontent les risques qui sont analysés par le « correspondant unique risques opérationnels » et déclarés au manager des Risques Opérationnels. Le correspondant unique risques opérationnels recense les incidents remontés, rédige un rapport lorsque le risque dépasse les seuils d'étude, centralise les risques opérationnels et les déclarent dans l'outil Groupe.

Pour limiter les risques futurs, les acteurs du dispositif des risques s'attachent à diffuser la culture du risque opérationnel, à faire remonter et analyser les incidents, à proposer et suivre des plans d'action et à remonter au comité risque opérationnel.

Le correspondant unique risques opérationnels est en contact direct avec le Manager Risque Opérationnel (MRO) du métier assurances de personnes.

Natixis Life décline sa propre politique de risque opérationnel en cohérence avec les normes établies au niveau du groupe.

Pour la gestion du dispositif, un système d'information unique et global est déployé au sein de Natixis. Cet outil héberge la totalité des composants engagés dans la gestion des risques opérationnels (incidents, cartographies des risques opérationnels quantifiés, Key Risk Indicators, plans d'action, ...).

Les actions de réduction des risques dénommées « actions correctives » sont un élément clé du dispositif. Elles peuvent être déterminées à l'occasion de l'analyse des risques (cartographie), dans le cadre du suivi des indicateurs de risques, ou conséquemment à la survenance d'incidents. Les actions correctives sont priorisées au regard de leur impact.

Le comité risque opérationnel peut décider de valider ou non les actions correctives de priorité la plus haute. Les plans d'actions des métiers font l'objet d'un suivi en comité risques opérationnels.

6. RISQUE STRATEGIQUE

Les risques stratégiques se définissent comme le risque de perte inhérent aux choix stratégiques de la compagnie ou résultant de son incapacité à mettre en œuvre sa stratégie. Ils sont analysés sous l'angle PESTEL soit : Politique, Économique, Socio-culturel, Technologique, Environnemental ou Législatif.

Les principaux risques supportés à ce titre par Natixis Life sont le risque économique, socio-culturel, technologique et législatif.

6.1. Risque économique

L'activité d'assurance vie dans un contexte de taux historiquement bas et fortement concurrentiel peut représenter un risque stratégique, dont l'impact est toutefois atténué par les actions menées par la compagnie à savoir :

- limiter la collecte sur le Fonds en euros en adaptant sa politique de souscription;
- se préparer à la hausse des taux ;
- réfléchir sur un partage plus juste de la valeur entre l'assureur et le distributeur pour les contrats investis en Fonds en euros ;
- diversifier ses investissements sur de nouvelles classes d'actifs, afin de capter des primes de rendement que n'offrent plus les classes d'actifs traditionnelles.

6.2. Risque socioculturel et technologique

Ils sont induits par la transformation numérique et le changement des comportements des consommateurs qu'elle entraîne et accélère. Ces évolutions sont susceptibles d'impacter le secteur de l'assurance et motivent les ambitions de Natixis Life, en cohérence avec celles du Natixis Assurances et de Natixis, pour faire du digital l'un des axes stratégiques de Natixis Life dès 2017.

6.3. Risque législatif et réglementaire

Il est induit par l'entrée en vigueur, à des échéances très rapprochées, de nombreuses dispositions impératives qui mobilisent une part importante des ressources de l'entité et conduisent celle-ci à opérer des arbitrages significatifs sur les moyens alloués à son développement organique. Ce risque est maîtrisé par la capacité de Natixis Life à anticiper sa mise en conformité. La compagnie s'appuie notamment sur :

- une veille réglementaire et législative permanente chez Natixis Life;
- le support et la communication d'information de la direction juridique de Natixis Assurances.

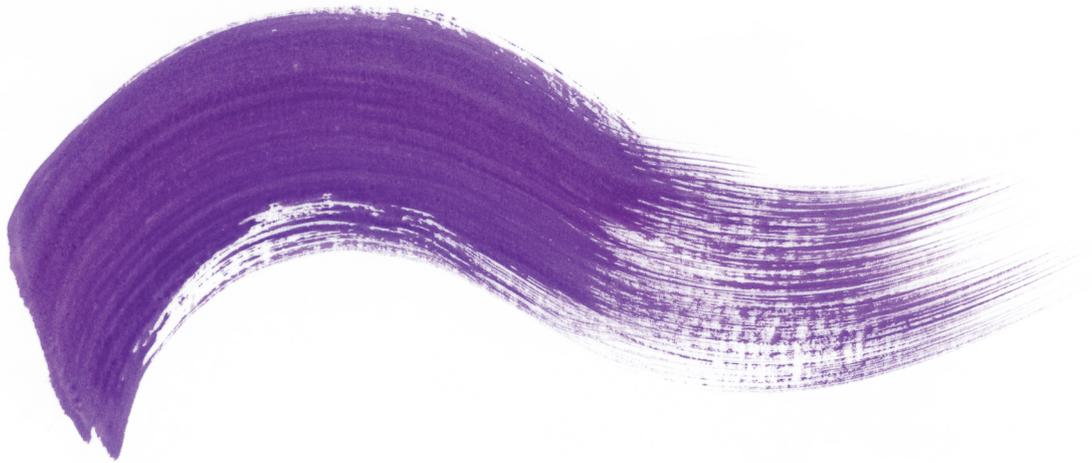
6.4. Pilotage du risque stratégique

Le pilotage stratégique est effectué sous l'autorité du directeur général. Celle-ci créera en 2017 une direction de la stratégie qui assurera la veille et le suivi du risque stratégique, initiera les projets de transformation du modèle opérationnel et pilotera la performance opérationnelle.

Les risques stratégiques sont suivis par le conseil d'administration.

PARTIE D

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



Le bilan prudentiel Solvabilité II repose sur une évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs. L'objectif premier de la valorisation requiert d'utiliser une approche économique et cohérente avec les données du marché.

Selon l'approche fondée sur les risques dans Solvabilité II, lorsque les assureurs revalorisent les postes de leur bilan sur une base économique, ils doivent prendre en compte les risques qui en découlent, en se fondant sur les hypothèses que les intervenants sur le marché utiliseraient pour valoriser ces derniers.

L'impact de cette évaluation représente un enjeu majeur pour l'évaluation de la solvabilité d'une compagnie d'assurance car elle détermine la valorisation des fonds propres disponibles à la couverture du SCR.

Le bilan de clôture en normes locales Lux Gaap²³ mentionné dans le présent rapport correspond au bilan social au 31 décembre 2016.

De même, le bilan prudentiel Solvabilité II représente la situation au 31 décembre 2016.

BILAN ÉCONOMIQUE SOUS LA NORME SOLVABILITÉ II AU 31 DÉCEMBRE 2016

En K€	Valeur Solvabilité 2	Valeur Lux Gaap	Réévaluation Solvabilité 2
Actif			
Placements	5.934.126	5.548.916	385.209
Provision techniques cédées	93.366	505.647	- 412.281
Actifs d'impôts différés			-
Actif incorporel	-	101	- 101
Autres actifs	88.617	135.678	- 47.062
Total actif	6.116.108	6.190.342	- 74.234
Passif			
Provisions techniques	5.843.741	5.486.019	357.722
Marge de risque	33.780	-	33.780
Passifs d'impôts différés	10.913		10.913
Dettes envers les établissements de crédit	2.000	2.000	-
Dettes subordonnées	43.275	40.995	2.280
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs		505.647	- 505.647
Autres passifs	50.509	50.509	-
Excès d'actif sur passif	131.890	105.172	26.718
Total passif	6.116.108	6.190.342	- 74.234

1. ACTIFS

Le passage inter normes a un impact total de -74.234 K€, sur la valorisation bilantaire, il s'agit principalement de la différence de valorisation des actifs entre Solvabilité II et les comptes Lux Gaap.

Les méthodologies et résultats de valorisation sont analysés selon les cinq grandes catégories d'actifs décrites dans le bilan ci-dessus, à savoir :

- les actifs incorporels ;
- les placements ;
- les provisions techniques cédées ;
- les actifs d'impôts différés ;
- Les autres actifs dont actifs corporels.

1.1. Actifs incorporels

Le montant des actifs incorporels en normes Lux Gaap est de 101 K€.

En accord avec l'article 12 du règlement délégué, les actifs incorporels ne sont pas valorisés dans le bilan Solvabilité II.

1.2. Actifs corporels détenues pour usage propre

Le montant des actifs corporels en normes Lux Gaap est de 129 K€.

Les actifs corporels sont valorisés à la valeur amortie dans le bilan Solvabilité II, les montants sont présentés dans « autres actifs » dans la synthèse du bilan.

1.3. Placements financiers y compris actifs en représentation des contrats en unités de compte au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, les placements financiers y compris les actifs en représentation des contrats en unités de compte se chiffrent à 5.934 M€ dans le bilan Solvabilité II contre 5.549 M€ en Lux Gaap.

Les différents types d'actifs et les écarts normatifs sont représentés dans le tableau ci-dessous :

En K€	Valeur Solvabilité 2	Valeur Lux Gaap	Réévaluation S2
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	3.828.184	3.442.973	385.211
Immobilier (autre que pour usage propre)			
Participations			
Actions	776	568	208
<i>Actions cotées</i>	776	568	208
<i>Actions non cotées</i>			
Obligations	3.330.972	2.962.600	368.372
<i>Obligations d'État</i>	1.711.569	1.480.376	231.193
<i>Obligations de sociétés</i>	1.571.864	1.435.524	136.340
<i>Obligations structurées</i>	47.539	46.700	839
<i>Titres garantis</i>			
Fonds d'investissement	496.436	479.805	16.631
Produits dérivés			
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie			
Autres placements			
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	2.105.942	2.105.942	0
TOTAL	5.934.126	5.548.915	385.211

Conformément à l'article 75 de la directive, les actifs détaillés dans cette partie « sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Dans les comptes statutaires en Lux Gaap, les actifs financiers sont valorisés au coût amorti à l'exception des actifs représentatifs de contrats en unités de compte. La plus-value latente de 385.211 K€ des actifs financiers est ainsi inscrite au bilan prudentiel.

Le principe général d'évaluation des placements financiers est de retenir le cours marché transmis par la banque dépositaire des titres.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur converge avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies visent à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où Natixis Life serait amenée à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

1.4. Les provisions techniques cédées

En norme Lux Gaap, ce poste représente la part des réassureurs dans les provisions techniques. Les provisions sont relatives au traité en quote-part Généralisé externe, à hauteur de 15%, avec l'intervention des quatre réassureurs liés à ce traité.

En norme Solvabilité II, l'ensemble des traités de réassurances sont pris en compte dans ce poste. Il s'agit donc de la projection sur 30 ans des :

- cash-flows entrants de réassurance interne (traité en stop loss) et de réassurance externe (traité en quote-part).
- cash-flows sortants correspondant à la prime de réassurance payée par Natixis Life aux réassureurs.

Le montant global des provisions techniques de la meilleure estimation cédées en réassurance s'élève à 93 M€ contre 506 M€ de provisions en Lux Gaap.

1.5. Actifs d'impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en net dans le bilan prudentiel Solvabilité II.

A la clôture, les impôts différés nets sont au passif du bilan de Natixis Life. Le montant des actifs d'impôts différés est donc nul.

La valorisation des impôts différés est détaillée dans le paragraphe 3. Passifs d'impôts différés.

1.6. Autres créances

Les autres actifs s'élèvent dans le bilan prudentiel de Natixis Life à la clôture à 88.615 K€.

Ils correspondent principalement aux postes décrits ci-dessous :

- les avances sur polices valorisées au coût augmenté des intérêts courus non échus, ces créances étant rachetables à tout moment par les assurés ;
- les comptes courants et débiteurs divers, valorisés au coût (ces créances étant à court terme, l'effet d'actualisation n'est pas matériel et leur juste valeur est ainsi peu différente du coût) ;
- les actifs comptabilisés en compte de régularisation en Lux Gaap sont reclassés lors de l'élaboration du Bilan SII, le procédé tend à une remontée des intérêts courus non échus dans les placements (valorisation des actifs) pour 47.063 K€, et également sur les charges constatées d'avance qui sont reclassées en autres créances (251 K€).

Les actifs de cette rubrique sont détaillés ci-après :

En K€	Valeur Solvabilité 2	Valeur Lux Gaap	Réévaluation S2
Autres actifs	8.615	135.678	- 47.063
Immobilisations corporelles pour usage propre	129	129	0
Prêts et prêts hypothécaires	17.859	17.859	0
Créances nées d'opérations d'assurance	3.651	3.651	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Autres créances (hors assurance)	1.108	857	251
Trésorerie et équivalent trésorerie	65.868	65.868	0
Compte de régularisation	0	47.314	- 47.314

1.7. Actifs de hors bilan

Natixis Life ne possède pas d'autres engagements significatifs à l'actif qui ne serait pas communiqué dans un cadre légal.

2. PROVISIONS TECHNIQUES

2.1. Les provisions techniques au 31 décembre 2016

La méthodologie de la meilleure estimation consiste à valoriser les provisions conformément à l'article 101 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances : « La meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs dûment escomptés sur la base de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente ».

A cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une compagnie d'assurance ou de réassurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Elle est également calculée conformément à l'article 101 de la loi du 7 décembre 2015 « La marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les obligations d'assurance et de réassurance ».

Enfin, la branche d'activité du Fonds en euros fait l'objet de contrats de réassurance. Une meilleure estimation des provisions techniques cédées est calculée ; cette provision, dénommée montant recouvrable, est obtenue sur le même principe que la meilleure estimation des provisions mais en ne prenant en compte que les flux financiers liés aux traités de réassurance.

2.1.1. Périmètre et segmentation

Natixis Life commercialise et gère des contrats d'épargne, segmentés en lignes d'activité selon la taxonomie Solvabilité II.

N°	Ligne d'activité	Activité
30	Assurance avec participation aux bénéfices	Épargne euros
31	Assurance indexée et en unités de compte	Épargne unités de compte

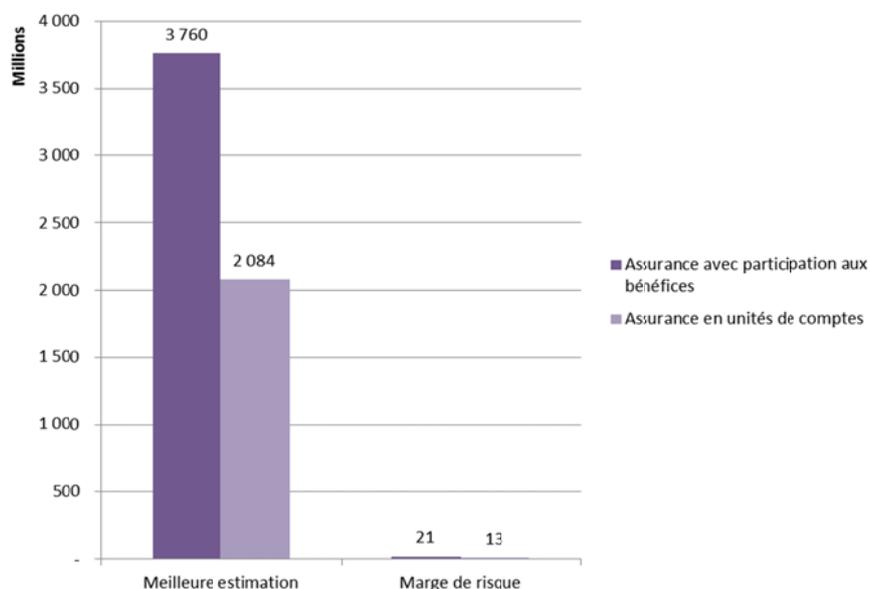
Au 31 décembre 2016, les provisions techniques brutes en normes comptables luxembourgeoises s'élèvent à 5 485 M€. Elles sont concentrées sur l'activité épargne entre engagements vie en euros 3 380 M€ et en unités de compte 2 105 M€.

La décomposition des provisions techniques brutes et cédées en meilleure estimation et marge de risque et par ligne d'activité est disponible en annexe dans l'état QRT S.12.

2.1.2. Provisions techniques sous Solvabilité II au 31 décembre 2016

L'activité d'épargne de Natixis Life regroupe les lignes d'activité assurance avec participation aux bénéfices et assurance en unités de compte (UC) et comptent pour la totalité des provisions techniques SII

Les montants de meilleures estimations et marges de risque par ligne d'activité sont présentés ci-dessous :



2.1.3. Différences de valorisation

Différences de méthodes

Les principaux écarts entre la meilleure estimation des provisions techniques et leur valorisation comptable résident dans la valorisation du coût des options et garanties des engagements. Ces coûts correspondent principalement aux éléments suivants :

- la valeur économique de la garantie en capital du Fonds en euros ;
- les taux minimum garantis ;
- le coût économique représenté par la faculté de rachats des assurés.

La comptabilisation dans le bilan prudentiel Solvabilité II conduit également à annuler certaines provisions comptables ou réglementaires.

Enfin, l'actualisation des flux futurs à l'aide de la courbe des taux sans risque vient impacter la valorisation de l'ensemble des provisions techniques.

Écarts de valorisation au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, les provisions techniques brutes de réassurance sous Solvabilité II s'élèvent à 5 844 M€ contre 5 485 M€ en normes luxembourgeoises, soit un écart de norme de +359 M€. Cet écart est majoritairement expliqué par les plus-values latentes égales au total à 329,4 M€.

2.2. Méthode de Valorisation des provisions techniques

2.2.1. Valorisation de la meilleure estimation des provisions techniques

Méthode de valorisation de la meilleure estimation des provisions techniques

La meilleure estimation des provisions techniques en épargne est calculée brute et nette de réassurance à l'aide d'un modèle de projection intégrant les interactions actif-passif induites par le fonctionnement des produits. Les engagements pris en compte sont décrits ci-dessous :

- les prestations composées des rachats, décès et autres prestations ;
- les parts variables et fixes des frais généraux ;
- les frais de gestion financière et les prélèvements sociaux ;
- les commissions aux réseaux de distribution, commissions sur encours et commissions sur rétro-commissions ;
- les flux relatifs à la réassurance en quote-part composés des primes versées aux réassureurs et des flux versés par ceux-ci en cas d'activation du traité.

Le modèle actif-passif utilise le portefeuille d'assurés, le portefeuille d'actifs et les hypothèses nécessaires à la projection du bilan de Natixis Life. Le bilan est projeté sur un horizon de trente ans à l'aide d'un jeu de 1000 scénarios économiques construit à l'aide du générateur de scénario économique (GSE) de l'éditeur Moody's Analytics.

La meilleure estimation des provisions techniques en épargne est alors égale à la moyenne, sur l'ensemble de ces 1000 scénarios, des flux futurs probables de trésorerie actualisés.

Données

Les données requises par le modèle proviennent des systèmes de gestion et/ou comptables et sont qualifiées selon les critères d'exhaustivité, d'exactitude et de pertinence tels que définis dans les normes Solvabilité II.

Pour des raisons de volumétrie et de performance, les données relatives aux contrats en portefeuille sont agrégées par contrats aux caractéristiques similaires.

Les actifs obligataires sont projetés en ligne à ligne tandis que les actifs indiciels sont regroupés par grandes familles.

Hypothèses de projection

Le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques nécessite la définition d'un ensemble d'hypothèses :

Hypothèses de participation aux bénéfices

Pour chaque année de projection et pour chaque simulation, la participation aux bénéfices des assurés est calculée en fonction d'un taux cible, défini par BPCE Vie. Ce taux est déterminé à partir des conditions de marché d'une part, et de règles d'allocations des richesses d'autre part.

Hypothèses liées à la stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement consiste à réaliser, en cours de projection, des achats et/ou ventes d'actifs de façon à respecter les fourchettes de poids des différents types d'instruments financiers définis dans l'allocation stratégique.

Hypothèses de comportement des assurés

Des hypothèses concernant les rachats (structurels ou dynamiques) sont établies à partir de données historiques du portefeuille de Natixis Life. Une loi de mortalité certifiée est également exploitée.

Modélisation des frais

Les frais généraux sont projetés par type de frais qui correspondent aux différentes tâches réalisées lors de la vie du contrat : acquisition, gestion, et dénouement (rachats, décès).

Frontière des contrats

Les contrats en stock à la date du 31 décembre 2016 sont projetés sans tenir compte de primes futures.

2.2.2. Valorisation de la marge de risque

La marge de risque se définit comme le montant au-delà de la meilleure estimation des provisions techniques qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance exigerait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance. Elle correspond au coût d'immobilisation des fonds propres relatifs aux provisions techniques en cas de reprise du portefeuille par un autre assureur. L'évaluation de cette marge nécessite dès lors :

- d'identifier les risques que l'entreprise reprenneuse capturerait et
- de projeter la charge en capital relative à ces risques jusqu'à extinction en situation de « run off » (méthode « coût du capital »)

Pour le cas de Natixis Life, les risques identifiés et utilisés dans le calcul sont les suivants :

- le risque de souscription ;
- le risque opérationnel ;
- le risque de défaut relatif aux réassureurs et aux autres contreparties relatives aux engagements d'assurances.

Concernant la projection des charges en capital futures sur le périmètre identifié, Natixis Life utilise l'approche réglementaire proportionnelle.

2.2.3. Valorisation de la meilleure estimation des provisions techniques cédées

Flux de trésorerie

Les traités de réassurance en quote-part et Stop Loss sont modélisés. Les flux spécifiques de réassurance sont projetés en même temps que les autres flux. Ils permettent d'obtenir les meilleures estimations brutes des provisions techniques cédées.

Les traités modélisés visent à assurer le service du taux annuel garanti ainsi que la garantie en capital. Les meilleures estimations des provisions techniques cédées sont calculées en produisant à chaque fin d'année un résultat de réassurance euros et unités de compte.

La meilleure estimation des provisions techniques cédées nette est obtenue par différence entre la meilleure estimation des provisions techniques cédées brutes et l'ajustement pour défaut des contreparties.

Ajustement pour défaut des contreparties

Les meilleures estimations des provisions cédées en réassurance sont ajustées des pertes probables dues au défaut de chaque réassureur. Cet ajustement vient en déduction de la meilleure estimation des provisions cédées dans le bilan prudentiel. Il est évalué en prenant en compte la probabilité de défaut de chaque contrepartie, ainsi que le montant des pertes sous risques réalisées en cas de réalisation de ce défaut.

2.2.4. Application des mesures « Branches Longues »

Ajustement de la courbe des taux

Natixis Life utilise la correction pour volatilité dans ses évaluations de meilleure estimation des provisions techniques. Cette correction pour volatilité permet de refléter au passif la volatilité des spreads observée sur l'actif.

Au 31 décembre 2016, l'utilisation de l'ajustement pour volatilité conduit à un gain de l'ordre de 15% sur le ratio de solvabilité.

Le dispositif d'ajustement égalisateur n'est pas utilisé par Natixis Life. Les engagements de longue durée se voient appliquer la mesure de correction pour volatilité de la même manière que les autres titres.

Mesures transitoires

Natixis Life n'utilise ni la mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque ni la mesure transitoire sur les provisions techniques.

3. AUTRES PASSIFS

3.1. Passifs d'impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en net dans le bilan prudentiel Solvabilité II. Cette nature de poste est introduite par le changement de normes comptables et il reflète l'impact fiscal des écritures propres à Solvabilité II.

Le montant des passifs d'impôts différés est de 10.913 K€ au 31 décembre 2016.

L'écart entre l'impôt différé Lux Gaap et celui observé sous Solvabilité II porte sur les écarts de normes constatés entre les deux référentiels détaillé ci-dessous :

<i>en milliers euros</i>	
Impôts différés sur différences temporaires social/fiscal	0
ID sur placements en juste valeur	-98 062
ID sur provisions techniques en juste valeur	86 459
ID sur autres actifs en juste valeur	29
ID sur autres passifs en juste valeur	661
Total ID net	-10 913

3.2. Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à l'ouverture à 2 M€ dans le bilan social et dans le bilan prudentiel. Aucun écart de normes n'est constaté.

3.3. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées s'élèvent à la clôture à 43.274 K€ dans le bilan prudentiel contre 40.995 K€ dans le bilan en Lux Gaap (y compris coupons courus), soit un écart de 2.279 K€.

En application de l'article 75 de la directive, les passifs doivent être valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ». Cette juste valeur économique est calculée par une actualisation des coupons à payer et du remboursement du nominal au taux sans risque de chaque maturité correspondante communiquée par l'EIOPA ²⁴ augmenté du spread à l'émission du titre (figé). Les calls prévus contractuellement sont exercés de manière systématique.

En Lux Gaap, les dettes subordonnées souscrites par l'assurance sont valorisées au capital restant dû. Elles incluent le montant des coupons courus.

3.4. Dettes pour dépôts reçus des réassureurs

Le montant de dettes pour dépôts reçus des réassureurs est annulé dans le bilan prudentiel contre 506 M€ dans le bilan en Lux Gaap.

Les normes Solvabilité II ne reconnaissent pas les dettes issues du programme de réassurance de l'assurance. Dans ce schéma comptable les dettes pour dépôts liée au traité de réassurance n'ont pas d'existence d'un point de vue économique.

3.5. Autres

Ce poste correspond principalement :

- aux provisions autres que provisions techniques, pour lesquelles aucun écart de norme n'est constaté par rapport aux comptes statutaires ;
- aux dettes nées d'opérations d'assurances, auprès de l'État, d'organismes de Sécurité Sociale ou de collectivités publiques, valorisées au coût. Ces dettes étant à court terme, l'effet d'actualisation n'est pas matériel et leur juste valeur est ainsi peu différente du coût.

L'écart de comptabilisation porte sur les dérivés comptabilisés en juste valeur en normes Solvabilité II.

Les passifs de cette rubrique sont détaillés ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur Solvabilité 2	Valeur Lux Gaap	Réévaluation S2
Autres passifs	50 509	50 509	0
Provisions autres que les provisions techniques	3496	3496	0
Provision pour retraite et autres avantages			0
Produits dérivés			0
Dettes nées d'opérations d'assurance	37727	37727	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	1644	1644	0
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	7642	7642	0

3.6. Passifs de hors bilan

Au 31 décembre 2016, la compagnie est engagée à hauteur de 639.754 € au titre des leasings et des engagements locatifs en Lux Gaap et en normes Solvabilité II.

Ce montant comprends les loyers du jusqu'à la fin du contrat de location qui se termine en 2017.

PARTIE E

GESTION DU CAPITAL



Natixis Life s'est dotée d'une politique de gestion du capital qui détermine notamment le niveau et la qualité des fonds propres requis pour couvrir ses engagements selon les nouvelles exigences Solvabilité II.

1. FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2016, les fonds propres Solvabilité II de Natixis Life se présentent de la façon suivante :

En K€	31 décembre 2016	Rappel 31 décembre 2015	Variation
Fonds propres de base	170.265	140.481	29.784
Déductions	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
Fonds propres disponibles à la couverture du SCR	170.265	140.481	29.784
Fonds propres éligibles à la couverture de SCR	170.265	140.481	29.784

Les fonds propres sont les éléments qui permettent de déterminer la solidité d'une compagnie. Concrètement, dans la mesure où les fonds propres sont élevés, le risque de faillite est faible ; ainsi la stabilité de la compagnie est acquise.

Natixis Life a des fonds propres trois fois supérieurs à ses besoins réglementaire en couverture (55,8 M€ en SCR), c'est à dire le besoin pour couvrir un besoin extrême (à titre d'exemple, un krach boursier) avec une probabilité de survenance d'une fois tous les 200 ans.

1.1. Politique de gestion des fonds propres de Natixis Life

La gestion des fonds propres est assurée au sein de Natixis Life par la mise en place d'une organisation ainsi que de procédures, visant au respect permanent de la couverture des besoins en fonds propres tel que définis par la directive.

En cas d'insuffisance de couverture du capital, en concertation avec le groupe, la direction comptable et la direction technique/actuariat de Natixis Life, proposent un plan de résolution sous un mois.

Le conseil d'administration est convoqué en cas de besoin d'augmentation de capital ou d'émission de prêts subordonnés.

Conformément à la réglementation, le plan de résolution sera ensuite communiqué au CAA au plus tard deux mois après la constatation de l'insuffisance avérée ou probable. Le délai est réduit à un mois dans le cas d'une non-couverture de la marge de solvabilité minimum requise par la directive (MCR²⁵).

1.2. Comparaison de l'excès d'actifs sur passifs SII / Lux Gaap

Le détail de l'excédent d'actif sur passif à l'ouverture de Natixis Life est présenté ci-dessous, la valeur Lux Gaap correspondant au montant des capitaux propres des comptes statutaires :

En K€	Valeur Solvabilité II	Valeur Lux Gaap
Excédent d'actif sur passif	131.890	105.173
Capital social	90.000	90.000
Primes liées au capital social	-	-
Dividendes prévisibles	4.900	-
Réserve de réconciliation	36.990	
dont Résultat et autres réserves	10.273	15.173
Impôts différés d'actif nets	0	-

Les fonds propres présentés dans les états financiers et l'excédent d'actif sur passif du bilan prudentiel Solvabilité II diffèrent principalement par la prise en compte de la réserve de réconciliation qui est une spécificité de l'environnement Solvabilité II visant à appréhender une vision prospective des résultats que l'entreprise prévoit de générer.

Le portefeuille de Natixis Life présente des gains latents ce qui a un impact positif sur les fonds propres. Cela génère une création de richesse au sein des comptes lors de l'établissement du bilan prudentiel.

1.3. Les fonds propres de base

1.3.1. Fonds propres de base

Les fonds propres de base correspondent à la somme de l'excès d'actif sur passif et des emprunts subordonnés.

Les fonds propres avec la qualité la plus élevée (à titre d'exemple, le capital social) sont représentés au niveau 1 (ou T1 pour Tier one). Les fonds propres de qualité intermédiaire, soumis aux normes transitoires comptabilisables en T1 (à titre d'exemple, un emprunt à durée indéterminée) sont représentés au niveau restreint (ou T1R pour Tier one restricted). Les fonds propres de qualité intermédiaire (à titre d'exemple, les emprunts) sont représentés au niveau 2 (ou T2). Les fonds propres de qualité faible (à titre d'exemple, l'impôt différé) sont représentés au niveau 3 (ou T3).

Le tableau ci-dessous détaille les montants des éléments de fonds propres de base de Natixis Life, selon leur qualité et leur évolution par rapport à l'année de référence :

En K€

Éléments de fonds propres	Niveau	31 décembre 2016	1 ^{er} janvier 2016	Variation
Capital social	Niveau 1 non restreint	90.000	90.000	0
Primes liées	Niveau 1 non restreint	0	0	0
Réserve de réconciliation	Niveau 1 non restreint	36.990	6.098	30.892
Impôts différés d'actifs	Niveau 3	0	1.200	-1.200
Dividendes prévisibles	Niveau 1 non restreint	4.900	3.400	1.500
Excédent d'actif sur passif		131.890	100.698	31.192
Dettes subordonnées	Niveau 1 restreint	24.185	24.371	-186
Dettes subordonnées	Niveau 2	19.089	18.812	277
Fonds propres de base		170.265	140.481	28.383

Les fonds propres de base s'élèvent à 170 M€ et sont, en augmentation de 30 M€ par rapport au 31 décembre 2015. Cette augmentation est directement liée à celle de la réserve de réconciliation.

Aucune augmentation de capital, ni de prime d'émission n'ont été effectuée sur l'année de référence.

Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation de Natixis Life, conformément au règlement délégué, est égale au montant total de l'excédent des actifs par rapport aux passifs, diminué de l'ensemble des éléments suivants :

- l'excédent d'actif sur passif ;
- le montant des actions propres ;
- les dividendes, distributions et charges prévisibles ;
- les autres éléments de fonds propres de base ;
- les éléments de fonds propres restreint relatifs au fonds cantonné ;
- le montant des participations détenues dans des établissements de crédit et établissements financiers.

La réserve de réconciliation de Natixis Life s'élève à 37 M€. Elle représente 22% des fonds propres et assimilables au capital social, représenté au niveau 1.

Titres subordonnés

Présentation et analyse de passage

Ci-dessous la valorisation des emprunts subordonnés de Natixis Life en valeur Solvabilité II :

Le niveau 1 restreint représente 56% de la totalité des emprunts.

La variation de la valorisation des passifs subordonnés entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 est liée à un taux d'actualisation moins fort et à la fréquence de tombé des coupons.

Passifs subordonnés <i>En K€</i>	31 décembre 2015	Émis	Remboursé	Variation de la valorisation	31 décembre 2016
Niveau 1 restreint	24.371	-	-	-186	24.185
Niveau 2	18.812	-	-	277	19.089
Niveau 3	-	-	-	-	-
Total	43.183				43.274

Caractéristiques des emprunts subordonnés :

Dettes subordonnées sous mesures transitoires

Type de prêt	Prêteur	Niveau sous transitoire	Départ échéance	Première date d'appel	Fréquence d'appel	Maturité finale	Nominal (en k€)	Juste valeur (en k€)
PSDI*	Natixis Assurances	Niveau 1 restreint	02/08/2012	29/07/2022	-	29/07/2022	22.000	24.185
PSDD	Natixis Assurances	Niveau 2	02/08/2012	29/07/2022	-	29/07/2022	8.000	8.794
PSDD**	Natixis Assurances	Niveau 2	16/01/2015	16/12/2024	-	16/12/2024	10.000	10.295

* PSDI : prêt subordonné à durée indéterminée

** PSDD : prêt subordonné à durée déterminée

Impôts différés d'actifs nets

A la clôture, les impôts différés nets sont au passif du bilan de Natixis Life. Le montant des actifs d'impôts différés est donc nul.

Déduction des fonds propres de base

Aucune déduction liée à une participation dans un établissement de crédit ou un établissement financier ne vient diminuer les fonds propres de base de Natixis Life.

Distribution actionnaires

La politique de Natixis Life, en lien avec la politique du groupe, est de verser un maximum de dividendes à son actionnaire et ce, fonction du résultat.

1.3.2. Fonds propres auxiliaires

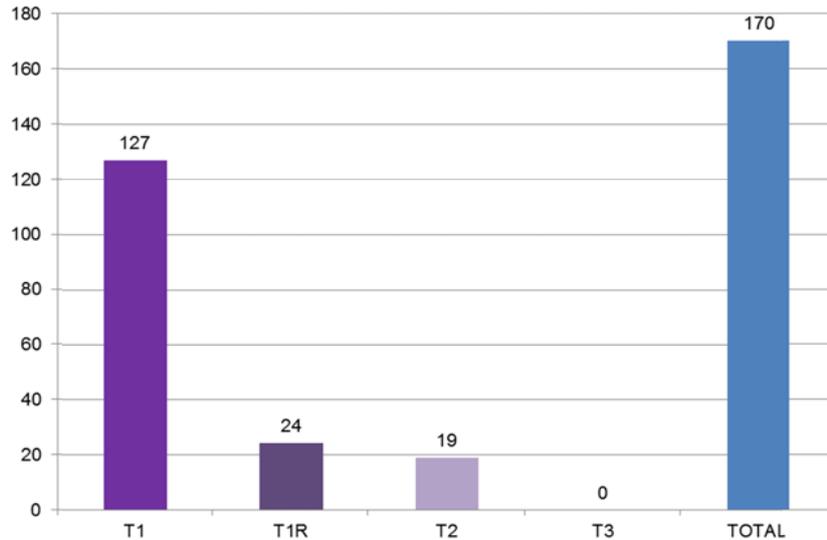
Natixis Life n'a pas mis en place de fonds propres auxiliaires.

1.3.3. Fonds propres disponibles et éligibles

A la couverture du SCR

Les fonds propres disponibles à la couverture du SCR sont composés intégralement des fonds propres de base. Les plafonnements par niveau de fonds propres sont appliqués pour déterminer les fonds propres éligibles.

Ci-dessous les fonds propres éligibles en M€ au 31 décembre 2016 :



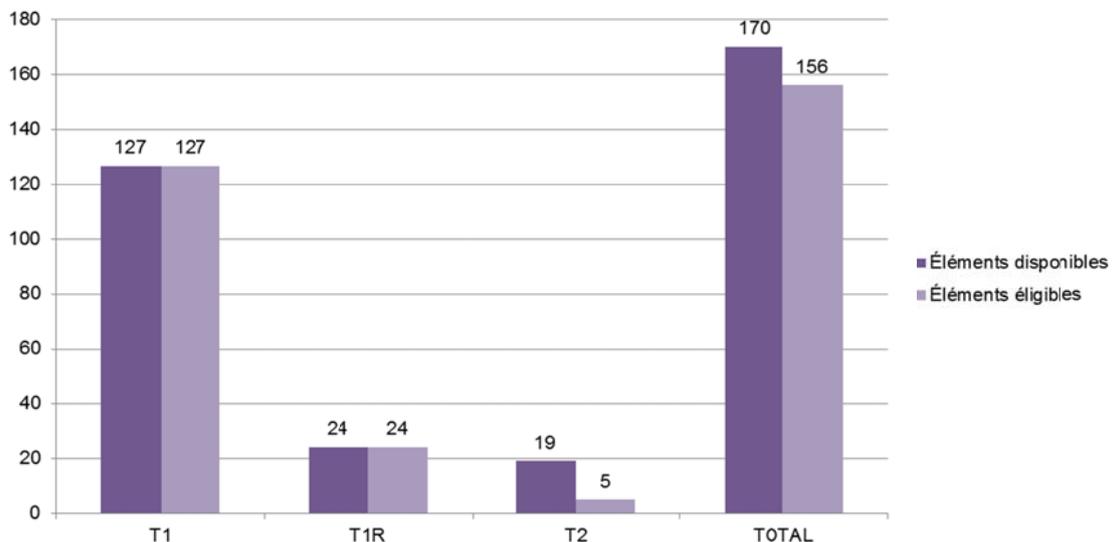
Après application des critères d'éligibilité, les fonds propres disponibles sont tous éligibles à la couverture du SCR au 31 décembre 2016.

Il y a lieu de constater que Natixis Life dispose de fonds propres de très bonne qualité (niveau 1), et ce, à plus de 75%.

A la couverture du MCR

Pour la détermination des fonds propres éligibles à la couverture du MCR, les fonds propres disponibles font l'objet de plafonnements réglementaires selon leurs qualités et leurs proportions au regard du MCR. Après application des critères d'éligibilité, 14 M€ de fonds propres de base sont considérés comme non éligibles pour la couverture du MCR.

Les fonds propres éligibles au MCR s'élèvent quant à eux à 156 M€, soit en hausse de 37 M€ par rapport au 31 décembre 2015.



2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

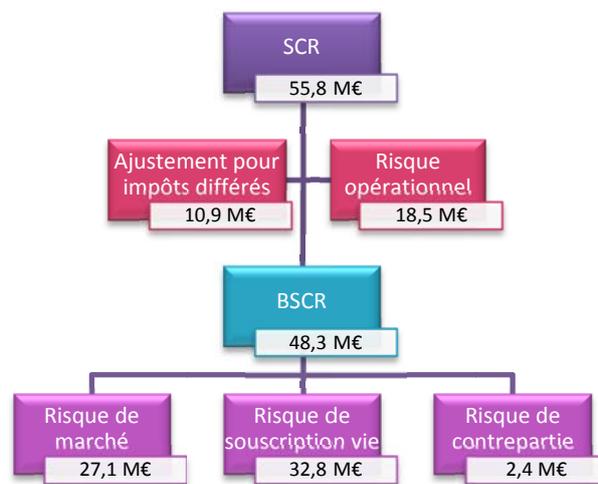
Pour rappel, le SCR correspond au montant de fonds propres à détenir pour limiter la probabilité de faillite de la compagnie à une fois tous les 200 ans. Il est basé sur le profil de risque de Natixis Life.

Le MCR correspond au montant de fonds propres que Natixis Life doit détenir en permanence et seuil en-dessous duquel la compagnie ne pourrait pas continuer à exercer son activité.

2.1. Capital de solvabilité requis

2.1.1. Montant et évolution au cours du dernier exercice

Au 31 décembre 2016, le SCR de Natixis Life s'élève à 55,8 M€. Le SCR se décompose par module de risques de la façon suivante :



26

Le SCR de souscription vie est la principale composante du SCR total, représentant plus de 58%. Ceci s'explique par la sensibilité au risque de frais et au risque de rachats de la Compagnie.

La charge relative au risque de marché de Natixis Life, d'un montant de 27,1 M€, est également conséquente : Malgré l'effet de la réassurance, elle est liée par la prise en compte des risques sous-jacents aux investissements réalisés dans le cadre de la gestion du Fonds en euros de la Compagnie.

2.2. Méthode de calcul et simplifications

Natixis Life s'appuie sur la formule standard pour le calcul du SCR et applique les mesures transitoires suivantes pour le calcul des provisions techniques et du SCR :

- l'ajustement pour volatilité (ou volatility adjusment (VA))
- la mesure transitoire action.

Lors de la mise en œuvre des différentes étapes sous-jacentes au calcul des SCR, Natixis Life n'utilise pas de paramètres propres ni de simplification particulière.

Les calculs réglementaires réalisés par Natixis Life sont soumis au contrôle du CAA. À ce jour, celui-ci n'a pas requis d'évaluation complémentaire sur les résultats obtenus ni exigé d'allocation supplémentaire de capital en couverture du SCR.

2.3. Minimum de capital requis

Le MCR de Natixis Life au 31 décembre 2016 s'élève à 25,1 M€ contre 27,3 M€ au 1^{er} janvier 2016.

Le calcul du MCR s'appuie pour sur les meilleures estimations des provisions techniques nettes de réassurance ainsi que des capitaux sous risques des contrats assurés.

Le calcul repose sur la formule standard et le MCR de Natixis Life ressort à 45% du SCR (plafond réglementaire).

2.4. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Natixis Life ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

2.5. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Natixis Life n'utilise pas de modèle interne.

2.6. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les ratios de couverture SCR et MCR sont restés tout au long de l'année au-dessus du seuil réglementaire de 100% sur l'horizon budgétaire de l'ORSA.

VALIDATION

Ce rapport a été validé ce jour, le 19 mai 2017, à Luxembourg



Frédéric LIPKA
Administrateur Délégué - Directeur Général

ANNEXES





1. ANNEXE 1 : ETATS DISCLOSURE

1.1. Bilan – S.02.01.02

Devise d'affichage : K EUR

Nom légal : NATIXIS LIFE,

Date d'arrêté : 31/12/2016

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	129
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 828 183
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 190
Actions	R0100	776
Actions - cotées	R0110	776
Actions - non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	3 330 972
Obligations d'État	R0140	1 711 569
Obligations d'entreprise	R0150	1 571 864
Titres structurés	R0160	47 539
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	495 246
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	-
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2 105 942
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	17 859
Avances sur police	R0240	17 859
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	93 366
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	93 366
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	93 366
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 651
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 109
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	65 868
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	6 116 108



Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	-
Marge de risque	R0590	-
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 780 754
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 780 754
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	3 759 900
Marge de risque	R0680	20 854
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2 096 768
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	2 083 840
Marge de risque	R0720	12 927
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 496
Provisions pour retraite	R0760	-
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	10 913
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 000
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	37 727
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 644
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 642
Passifs subordonnés	R0850	43 275
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	43 275
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	5 984 218
Excédent d'actif sur passif	R1000	131 890



1.2. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02 - 02

Devise d'affichage : K EUR
Nom légal : NATIXIS LIFE,
Date d'arrêt : 31/12/2016

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	-	434 696	312 577	-	-	-	-	-	747 273
Part des réassureurs	R1420	-	73 651	-	-	-	-	-	-	73 651
Net	R1500	-	361 044	312 577	-	-	-	-	-	673 621
Primes acquises										
Brut	R1510	-	434 696	312 577	-	-	-	-	-	747 273
Part des réassureurs	R1520	-	73 651	-	-	-	-	-	-	73 651
Net	R1600	-	361 044	312 577	-	-	-	-	-	673 621
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-	262 025	74 789	-	-	-	-	-	336 814
Part des réassureurs	R1620	-	38 763	-	-	-	-	-	-	38 763
Net	R1700	-	223 262	74 789	-	-	-	-	-	298 051
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-	-181 383	-295 857	-	-	-	-	-	-477 240
Part des réassureurs	R1720	-	-33 024	-	-	-	-	-	-	-33 024
Net	R1800	-	-444 216	-295 857	-	-	-	-	-	-444 216
Dépenses engagées	R1900	-	13 438	7 781	-	-	-	-	-	21 219
Autres dépenses	R2500									-
Total des dépenses	R2600									21 219



1.3. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.02.01 - 02

Devise d'affichage : K EUR
Nom légal : NATIXIS LIFE,
Date d'arrêté : 31/12/2016

		Pays d'origine	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0210
R1400		LU	BE	FR	GB	HK	
		C0220	C0090	C0100	C0110	C0120	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	34 597	6 889	660 368	6 116	21 001	728 972
Part des réassureurs	R1420	3 172	720	62 591	1 026	3 591	71 100
Net	R1500	31 426	6 169	597 777	5 090	17 410	657 872
Primes acquises							
Brut	R1510	34 597	6 889	660 368	6 116	21 001	728 972
Part des réassureurs	R1520	3 172	720	62 591	1 026	3 591	71 100
Net	R1600	31 426	6 169	597 777	5 090	17 410	657 872
Charge des sinistres							
Brut	R1610	8 746	85 029	230 479	740	-	324 993
Part des réassureurs	R1620	1 322	11 896	23 895	84	-	37 197
Net	R1700	7 424	73 133	206 583	656	0	287 796
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	-18 883	-57 744	-372 547	-2 443	-1 649	-453 265
Part des réassureurs	R1720	-3 407	-772	-26 095	-85	-536	-30 896
Net	R1800	-15 476	-56 972	-346 452	-2 358	-1 113	-422 370
Dépenses engagées	R1900	911	2 353	16 956	78	105	20 403
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						20 403



1.4. Provisions techniques vie - S.12.01.02 - 01

Devise d'affichage : K EUR
 Nom légal : NATIXIS LIFE,
 Date d'arrêté : 31/12/2016

		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance en unités de compte		Total	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	3 759 900		2 083 840	-	5 843 741
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	93 366		-	-	93 366
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	3 666 534		2 083 840	-	5 750 375
Marge de risque	R0100	20 854	12 927			33 781
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-			-
Provisions techniques - Total	R0200	3 780 754	2 096 768			5 877 522



1.5. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires - S.22.01.21

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Devise d'affichage : K EUR Nom légal : NATIXIS LIFE Date d'arrêt : 31/12/2016						
Provisions techniques	R0010	5 877 522	-	-	6 829	-
Fonds propres de base	R0020	170 265	-	-	-1 029	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	170 265	-	-	-1 029	-
Capital de solvabilité requis	R0090	55 837	-	-	2 378	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	156 201	-	-	-815	-
Minimum de capital requis	R0110	25 127	-	-	1 070	-

1.6. Fonds propres - S.23.01.01 – 02

		C0060
Devise d'affichage : K EUR Nom légal : NATIXIS LIFE Date d'arrêt : 31/12/2016		
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	131 890
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	4 900
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	90 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	36 990
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0



1.7. Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard) - S.25.01.21

Devise d'affichage : K EUR
Nom légal : NATIXIS LIFE
Date d'arrêt : 31/12/2016

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	280 805		-
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 308		
Risque de souscription en vie	R0030	122 089	-	-
Risque de souscription en santé	R0040	-	-	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	-	-	-
Diversification	R0060	-73 544		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	334 658		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	18 490
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-286 399
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-10 913
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	55 837
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	55 837
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-



1.8. Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie - S.28.01.01 - 01

Devise d'affichage : K EUR		C0040
Nom légal : NATIXIS LIFE		
Date d'arrêt : 31/12/2016		
Résultat MCRL	R0200	98 521

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210	3 085 324	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220	581 210	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	2 083 840	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	98 521
Capital de solvabilité requis	R0310	55 837
Plafond du MCR	R0320	25 127
Plancher du MCR	R0330	13 959
MCR combiné	R0340	25 127
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	25 127



2. ANNEXE 2 : LEXIQUE

Ci-après, vous trouverez les termes présents dans le document, nécessitant une définition :

-
- ¹ **PNB** : Le Produit Net Bancaire représente pour une banque l'équivalent de la valeur ajoutée créée par l'activité.
- ² **Fonds en euros** : Les Fonds en euros sont des placements garantis.
- ³ **Coefficient d'exploitation** : Cet agrégat représente le montant des frais généraux sur le Produit Net Bancaire.
- ⁴ **Meilleure estimation (« BE » ou « Best Estimate » en anglais)**: Sous Solvabilité II, les provisions de la meilleure estimation correspondent à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité,...) actualisés avec une courbe des taux sans risque.
- ⁵ **Unités de compte** : Les unités de compte sont des supports d'investissement disponibles dans le cadre des contrats d'assurance vie multi supports.
- ⁶ **CAA** : Le Commissariat aux Assurances est le régulateur des assurances au Luxembourg.
- ⁷ **Agrégat** : L'agrégat est un élément synthétique représentatif d'une somme ou d'une combinaison d'éléments particuliers.
- ⁸ **Rémunération des actifs** : Cet agrégat représente les dividendes pour les actions, les coupons courus des obligations, les intérêts pour les prêts et titres de dettes, et les loyers pour les biens immobiliers.
- ⁹ **PMV** : La Plus ou Moins-Value représente le montant de plus ou moins-values réalisées ayant impacté le résultat de la compagnie sur la période.
- ¹⁰ **PMVL** : La Plus ou Moins-Value Latente correspond à la plus ou moins-value non actée pour les titres encore en portefeuille en fin d'exercice.
- ¹¹ **CIC (Complementary Identification Code)** : Cette codification EIOPA permet la classification des principales catégories d'actifs.
- ¹² **ORSA (« Own Risk and Solvency Assessment » en anglais ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité)** : L'ORSA se définit comme un ensemble de processus constituant un outil d'analyse décisionnelle et stratégique visant à évaluer, de manière continue et prospective, le besoin global de solvabilité lié au profil de risque spécifique de chaque organisme assureur.
- ¹³ **PMT** : Le Plan à Moyen Terme est une projection budgétaire des éléments clés de la compagnie (Chiffre d'Affaire, Frais généraux etc...)
- ¹⁴ **Modèle (ou modèle standard)**: Le mode de calcul imposé par le régulateur nécessite une modélisation complexe que constitue la « Formule Standard ». Elle s'applique moyennant une analyse des marchés financiers, des hypothèses sur le comportement des assurés et des instances dirigeantes de la compagnie. Elle offre une certaine latitude à l'assureur.
- ¹⁵ **ALM (ou « Assets and Liabilities Management »)**: Ce terme correspond à la gestion actifs passifs.
- ¹⁶ **« Directive Solvabilité II » ou « Solvabilité II » ou « Solvency II » (en anglais)** : c'est la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009, est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance. Son objectif est de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurance et de réassurance aux risques que celles-ci encourent dans leur activité. Cette directive est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.
- ¹⁷ **SCR (« Solvency Capital Requirement »)** : Le capital requis représente la cible nécessaire pour absorber le choc provoqué par un risque majeur (par exemple : un sinistre exceptionnel, un choc sur les actifs...).
- ¹⁸ **Spécifications fonctionnelles générales (ou SFG)** : Ce terme est utilisé pour décrire le référentiel des mécaniques du modèle.
- ¹⁹ **AFIC** : Activités, Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques de la compagnie.
- ²⁰ **Règlement délégué (UE)** : Le règlement 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 mettant en œuvre le dispositif Solvabilité II.



²¹ **Formule standard** : Cette formule est l'expression mathématique générique des calculs sous solvabilité 2 proposé par l'EIOPA.

²² **Diversification (effet de)** : L'effet diversification vient réduire plusieurs couples de SCR agrégeables qui ne sont pas ou peu corrélés, ce qui permet de les limiter.

²³ **Lux Gaap** : Cette norme comptable est applicable au Luxembourg. Elle est une valorisation en valeur historique.

²⁴ **EIOPA** : L'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP ou EIOPA en anglais pour « European Insurance and Occupational Pensions Authority ») a été créée en 2010 par un règlement européen (n°1094/1010). Son rôle est d'assurer la stabilité et l'efficacité du système financier dans l'Union européenne à court, moyen et long terme, notamment dans le secteur de l'assurance-réassurance.

²⁵ **MCR (« Minimum Capital Requirement »)** : Le capital minimum requis représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique.

²⁶ **BSCR (Basic Solvency Capital Requirement)** : Dans la formule standard du référentiel Solvabilité II, c'est le capital de solvabilité requis de base. Il comprend les modules suivants : le risque de souscription vie le risque de marché ; le risque de crédit.



51, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél.: (+352) 22 888 11
www.life.natixis.com

